



APF HQ
Association de la presse francophone hors Québec

Vol. 17 No. 38 Mercredi, le 8 décembre 1982 20 pages 0.50

Le Conseil général approuve les budgets 83 de l'ACFA

Faits saillants

Revenus:

- Diminution au chapitre des revenus provenant de la fondation de l'ACFA de $106,000 par rapport à l'année 1982.

- Aucune augmentation est prévue au niveau de la subvention du Secrétariat d'Etat qui se chiffre à $600,000 comme en 1982

- Diminution des revenus de 11.7% en 1983 par rapport à 1982.

Dépenses:

- Diminution au chapitre de l'aide aux groupes d'environ $34,000

- Elimination du poste de "Directeur" du Bureau de l'éducation et des dépenses connexes, $34,300

- Elimination du poste de secrétaire et de coordonnateur à la Commission culturelle et création du poste d'agent à la Commission culturelle, une épargne de $19,890

- Presque tous les postes budgétaires ont subi les effets des coupures budgétaires.

- Les salaires des employés au Secrétariat provincial augmenteront en moyenne de 5 ou 6%. Un seul salaire d'un cadre supérieur a été gelé.

- L'aide aux groupes:
Francophonie Jeunesse de l'Alberta: $10,770
Fédération des scouts de l'Alberta: $15,000
Alliance Chorale Alberta: $14,270
Aides aux régionales sera augmentée de: $19,960

- Le déficit maximum la librairie Le Carrefour Book Store Ltd. a été fixé à $50,000.

- Le montant de $50,000 prévu pour les projets capitaux a été versé au compte d'aide aux groupes et aux régionales de l'ACFA.

Les membres du Conseil général ont consacré la journée entière du dimanche 5 décembre à l'étude des budgets de l'ACFA pour l'année 1983.

Les secteurs les plus durement frappés par les coupures budgétaires sont la Commission culturelle de l'ACFA qui voit son budget réduit de presque 40% et le Bureau de l'éducation de 16%.

En dernière analyse, les dirigeants de l'ACFA provinciale se sont dits décidés de faire les pressions nécessaires auprès du Secrétariat d'Etat dans le but de faire augmenter sensiblement la contribution du gouvernement fédéral envers leur association représentative de la francophonie albertaine.

Le budget 1983 de l'ACFA a donc reçu l'approbation du Conseil général et le Comité exécutif a reçu les applaudissements des membres pour ce travail énorme. La préparation des budgets étant toujours plus difficile quant il y a diminution sensible des revenus.



L'équipe de Calgary, costumé pour l'occasion avec des chandails ACFA régionale de Calgary: de gauche à droite Jean Moreau, Lise Sirois, debout Françoise Sigur, Roger Lalonde, Jean Durant et Michel Cloutier.

UN REGIONALE A CALGARY

L'ACFA régionale de Calgary sera incorporée sous la Charte de l'Association Canadienne-française de l'Alberta d'ici peu et peut-être même avant la prochaine assemblée annuelle des membres prévue pour le début mars 1983. Telle a été l'essentiel de la motion acceptée par les délégués des régionales de l'ACFA réunis en fin de semaine dernière en Conseil général de l'ACFA provinciale.

Depuis 1973, grâce à un amendement aux Statuts et Règlements de l'ACFA accepté par l'Assemblée générale, la Société Franco Canadienne de Calgary agissait en tant que régionale de l'ACFA et représentait à ce titre . francophonie calgarienn auprès de l'ACFA provinciale. Cette régionale de l'ACFA était donc différen-

voir REGIONALE page 3

M. Eugène Trottier nommé membre honoraire à vie par un vote unanime du Conseil général. Voir article sur le membership en page 3.

Le Franco publie cette semaine un cahier spécial sur l'éducation française, [voir pages 7 à 11] comportant les conférences données à ce sujet dans le cadre du colloque sur l'état de la recherche et de la vie française dans l'ouest canadien qui a eu lieu à la Faculté Saint-Jean vendredi et samedi les 3 et 4 décembre derniers.

La Mandragore de Nicolas Machiavel

Par Guy Goyette

Les écrits de Machiavel sont souvent critiqués pour son cynisme. Ce genre de génie de l'époque (16e siècle) a multiplié ses diatribes sous un certain prétexte de profonde compréhension de la nature humaine; dans "La Mandragore", Machiavel s'attaque à la fivrolité féminine et le peu d'égard que la moitié de l'humanité doit recevoir étant donné le peu d'intelligence dont l'a affublée la nature. On a dit de Machiavel qu'il s'est limité à ridiculiser les problèmes auxquels il ne pouvait trouver de solution!

Mais passons à "La Mandragore", présenté par le Théâtre Français d'Edmonton du 1er au 5 décembre dernier. Sous la direction artistique de l'habile Pierre Bokor, sept comédiens figuraient dans un décor florentin très à point, et dans des costumes d'époque dignes de l'Italie médiévale.

Christian Desroches en était à ses débuts au TFE dans le rôle de Callimaco, et il fut vraiment superbe; d'une élocution quasi parfaite, avec les gestes que l'on reconnait chez les habitués, ce jeune comédien, s'il est est vraiment à

voir MANDRAGORE page 2



De gauche à droite: Siro [Laurier Gareau], Callimaco [Christian Desroches], Nicia [Guy Pariseau] dans La Mandragore.



Vos intérêts économiques

Etude sur les coopératives (2)

Lorsque une enquête fut amorcée en 1979 par le C.C.C. en collaboration avec les quatre Conseils Provinciaux de la Coopération de l'Ouest sur les comportements et les perceptions des coopérateurs, deux aspects de la coopération francophone semblaient être au premier rang des préoccupations de tous les responsables. Premièrement, par rapport au mouvement coopératif francophone, le facteur le plus important semblait être le contrôle des coopératives par des francophones. Deuxièmement, le rôle du mouvement coopératif dans le développement économique et culturel des communautés francophones de l'Ouest ressortait comme une des questions les plus vitales que le mouvement se posait.

Etant donné l'importance du contrôle des coopératives et de leur rôle dans le développement de la collectivité francophone de l'Ouest, il serait opportun de s'attarder sur ce que les données révèlent sur ces deux points.

La question du contrôle des coopératives par les francophones a été touchée de plusieures manières dans le sondage des coopérateurs. Un premier aspect de cette question est la proportion de francophones parmi les membres de la coopérative. En général, les participants à cette étude ont dit croire que cette proportion était demeurée stable durant les derniers cinq ans et qu'elle le demeurerait durant les prochains cinq ans.

Bien que quatre sur cinq membres ont affirmé qu'ils croyaient que leur coopérative devrait tenter de maintenir une certaine proportion de francophones parmi ses membres, ils ont beaucoup hésité à proposer des moyens de maintenir le contrôle qu'ils exercent actuellement. Presque quatre sur dix ne savaient pas par quels moyens devraient être employés pour atteindre ce but.

L'absence d'indications fortes et claires que les informateurs sont préoccupés par la question du contrôle de leur coopérative par des francophones soulève plusieurs questions. Le fait que la moitié des informateurs n'ont aucune suggestion à formuler pour maintenir la proportion actuelle sans changement, suggère que le contrôle des coopérations n'est pas une préoccupation majeure des informateurs.

Quand au rôle des coopératives dans le développement culturel et économique des francophones, les résultats de l'enquête sont également troublants.

La moitié des informateurs croient que les coopératives ont un rôle à jouer dans le développement culturel des francophones de leur province. Cependant, la moitié de ceux-ci voit ce rôle en termes d'appui général à la langue et à la culture françaises et 16% ne peuvent pas préciser de rôle, même s'ils croient que les coopératives en ont un.

Quatre suggestions ressortent comme conclusion de ce rapport et je pense qu'il serait bon de les mentionner:

1 - faire le point sur la situation du mouvement coopératif et des communautés dans lequel il doit évoluer;
2 - assurer aux francophones le contrôle des institutions coopératives qu'ils ont créées;
3 - préciser le rôle que peuvent et veulent jouer les coopératives francophones dans leurs communautés;
4 - planifier les actions que les coopératives et les coopérateurs francophones se proposent d'entreprendre dans une perspective de développement de la collectivité francophone de l'Ouest canadien.

MANDRAGORE suite de la page 1

ses débuts, possède décidément le talent des grands artistes.

Ab! le fameux Timoteo rendu par Benoit Pariseau... Ce moine dévôt, devenu d'autant plus humain qu'il s'est abstenu (...) de toutes joies permises par la société contemporaine se voit recompensé de ses conseils judicieux par les bourses qui ne cessent de remplir ses goussets. Benoit a décidément le tour de faire croire aux dames de la farce que toute la religion se plie aux caprices féminins, surtout lorsqu'il s'agit de satisfaire aux ambitions paternelles authentiques du nigaud Nicia.

Enfin, Anne Mansfield (Lucrezia) qu'on a vue à maintes reprises au TFE se tire à merveille de ce rôle puéril où elle doit subir tous les assauts à son innocence matrimoniale...



De gauche à droite: Timotea [Benoit Pariseau] Lucrezia [Anne Mansfield] et Sostrata [Adèle Fontaine dans La Mandragore.

Laurier Gareau (Siro) fait le niais; Il y réussit à merveille, et ceci dit sans porter atteinte du tout à sa grande qualité d'artiste de soutien. On l'avait vu dans "La Dame Fantôme" et "Blanche Neige": Laurier attire l'attention et on ne perd pas un mot de son débit. Bravo!

Guy Pariseau (Nicia) jour l'homme prêt à tous les sacrifices en vue de se garantir un héritier; Guy n'est pas à ses débuts en théâtre... Il joue avec un sens de réalisme exquis. S'il y a un point à redresser cependant, c'est la courbature physique: il semble que ce penchant aurait pu être à la source des déboires sexuels de Nicia!

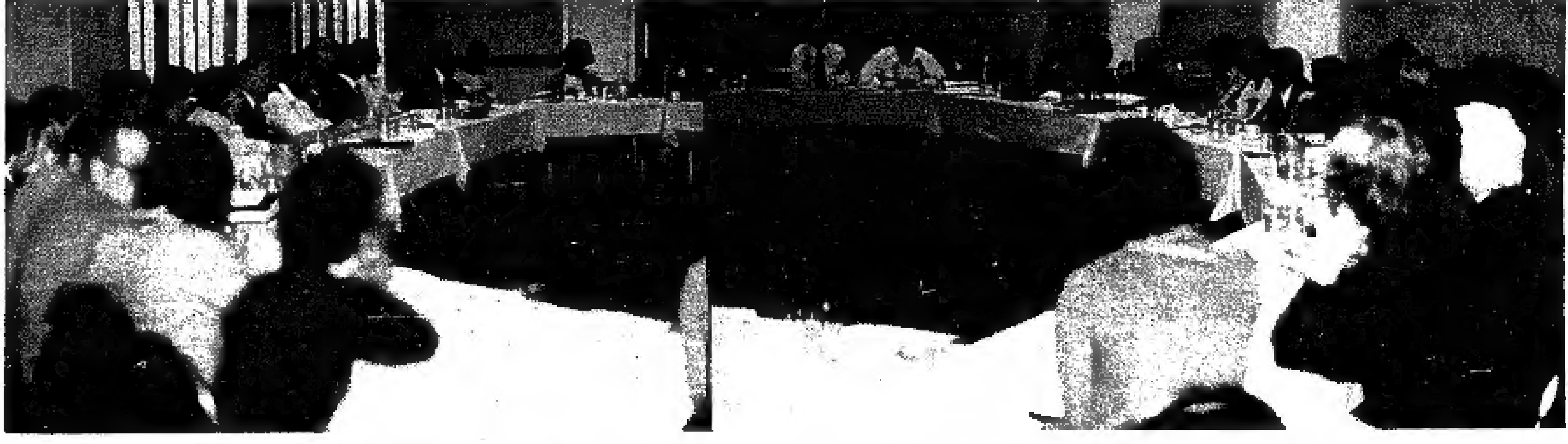
Frank Desoer joue le rôle de Ligurio. Son action fut très à point; Cependant l'élocution parfois rapide frisait l'escamotage: de fait tout son comportement, surtout au début de la pièce, y aurait gagné à ralentir un peu; disons toutefois que l'allure générale de la pièce l'invitait à faire avancer le jeu sans perdre de temps!

La Sostrata jouée par Adèle Fontaine: cette dame très légère créée justement par Machiavel pour démontrer le ridicule chez la gent féminine retient toute l'attention de la scène par sa sotte démarche laquelle trahit son manque d'intelligence. Adèle joue magnifiquement son rôle. A remarquer que certains rôles tout à fait à l'encontre des qualités personnelles du comédien, sont souvent d'autant mieux rendus que la légèreté se distance de l'intelligence de l'artiste.

Félicitations aux deux personnages féminins qui ont accepté de jouer dans une pièce de Machiavel qui ne veut que les rendre idiotes et les mettre en spectacle devant l'humanité: heureusement que le tout fait partie d'une farce magistrale qui cause le rire et qui n'a pour but que de détendre: rien de sérieux, quoique pourrait en dire l'auteur florentin lui-même...

REGIONALE suite de la page 1

te des autres en ce qu'elle n'était pas incorporée sous la Charte de l'ACFA provinciale. En plus, la nature différente de la Société Franco-Canadienne rendait incompatible avec la nature d'une régionale de l'ACFA composée de membres.



La nouvelle régionale de Calgary compte faire sa demande d'incorporation sous la Charte de l'ACFA provinciale avant qu'aie lieu l'assemblée annuelle générale prévue pour le 5 mars 1983. Cette régionale aurait donc le même statut que toutes les autres régionales incorporées qui sont présentement au nombre de huit et serait aussi complètement indépendante de la Société Franco Canadienne de Calgary. Cette Société continuera évidemment d'exister et s'occupera de ses biens et des activités propres à son mandat. L'ACFA régionale de Calgary, une fois incorporée, s'occupera essentiellement des mêmes choses et aura les mêmes préoccupations que les autres régionales de l'ACFA. Son mandat, ses droits, privilèges et responsabilités seront les mêmes que ceux des autres.

Cette solution à la question d'une régionale de l'ACFA à Calgary a été reçue avec joie et enthousiasme par les délégués des régions réunis en Conseil général de l'ACFA provinciale samedi matin 4 décembre dernier.

Le Law Reform Institute: rien de fait

Depuis déjà presque trois ans nous entendons parler d'une étude menée par le Law Reform Institute de l'Alberta portant sur le statut de la langue française en Alberta d'après l'Acte des Territoires du Nord Ouest et la Constitution de la province de l'Alberta. Les membres du Conseil général de l'ACFA, réunis en assemblée ordinaire samedi et dimanche les 4 et 5 décembre derniers à Edmonton, ont apris que cette étude avait été confiée par contrat à des experts indépendants du Law Reform Institute et que jusqu'ici rien n'a été fait et aucun progrès n'a été rapporté. En plus, le Law Reform Institute a décidé de suspendre cette étude jusqu'à ce que la cause Lefebvre à Calgary aie poursuit son cours normal qui devra éventuellement la mener devant la Cour suprême du Canada.

On se souvient que M. Yvon Lefebvre de Calgary tente de faire entendre sa cause pour une simple contravention par une Cour capable d'exercer ses fonctions entièrement en français sans avoir recours aux traducteurs simultanés.

Plusieurs membres du Conseil général qui suivent attentivement ce dossier depuis trois ans ont été fort surpris de ce rapport d'inactivité et choqués du fait qu'on a toujours soutenu que cette étude du Law Reform Institute avancait normalement et qu'il était préférable d'attendre les résultats de l'étude avant de s'aventurer dans une cause quelconque. Aucune explication ne pouvant être apportée à ces délais, les questions des membres du Conseil général sont restées sans réponse.

Au Membership: Eugène Trottier prend sa retraite

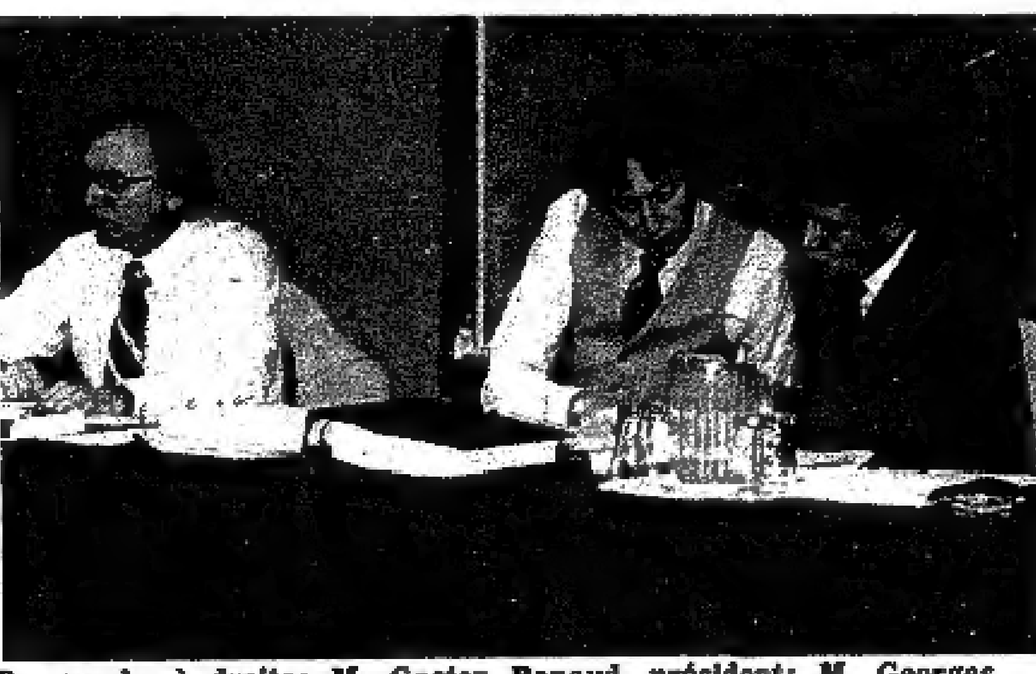
Après plus de 28 ans de service à l'ACFA, M. Eugène Trottier quittera son poste pour prendre sa retraite dès le 1er janvier 1983. C'est à la suite de certaines décisions prises tant par l'Association que par l'Assurance Vie Desjardins que fut annoncé en fin de semaine dernière aux membres du Conseil général de l'ACFA le départ imminent de son employé possédant le plus de séniorité.

M. Trottier représentait la compagnie Assurance Vie Desjardins en Alberta qui offrait par l'entremise de l'ACFA trois options d'assurance vie à tous les membres de l'association qui s'en portaient acquéreurs. En plus, M. Trottier jouait un rôle primordial de relations publiques auprès des membres de l'ACFA et du public en général. Son rôle au sein de l'association l'a mené à faire des tournées nombreuses en province pour aider aux régionales à faire du recrutement de membres. Peu de gens ne connaissent pas Eugène Trottier et il y a peu de gens qu'Eugène Trottier ne connaît pas à travers l'Alberta.

De toute évidence, c'est l'Assurance Vie Desjardins qui est la première responsable du changement important à ce service d'assurance qu'offrait l'ACFA à ses membres. Depuis déjà un certain temps l'AVD a laissé entendre qu'elle voulait cesser ses opérations en Alberta et qu'elle ne remplacerait pas M. Trottier au moment de sa retraite. Des quatres provinces de l'ouest, seule l'Alberta a réussi, grâce aux efforts inlassables de M. Trottier, à mettre sur pieds un programme viable d'assurance-vie. Mais puisque l'AVD veut se retirer de ce marché, il devient difficile de se motiver et de continuer à faire des efforts sachant que dans quelques années le tout serait effacé. C'est une partie pourquoi M. Trottier a bien voulu accepter de prendre sa retraite quelques années plus tôt que prévues moyennant une compensation raisonnable ajoutée au plan de pension d'employé.

Le Conseil général a donc décidé de consolider le secteur membership à l'administration et de remettre à chacune des régionales de l'ACFA l'entière responsabilité du recrutement des membres. Le programme d'assurance vie de l'AVD sera prolongé jusqu'en octobre 1983, donnant ainsi le temps de trouver les moyens de transférer tous les plans d'assurance vie des membres de l'ACFA au programme d'assurance des Caisses populaires Credit Unions de l'Alberta. Selon les dirigeants de l'ACFA ce transfert est possible sans que cela ne cause d'ennuis aux détenteurs de polices d'assurance-vie et, en plus, les programmes offerts par les Caisses populaires coûtent moins chers et offrent une meilleure protection.

C'est par un vote unanime que les membres du Conseil général ont voulu démontrer leur reconnaissance et leur appréciation envers M. Trottier pour ses nombreuses années de fier service auprès des membres de l'ACFA et de la francophonie en général, en lui conférant le titre de membre honoraire à vie.



De gauche à droite: M. Gaston Renaud, président; M. Georges Lalonde, Directeur général et Me Hervé Durocher, président de l'assemblée.

EDITORIAL

Au Conseil général: un véritable rapport de force

On aurait assisté à d'inombrables assemblées du Conseil général de l'Association Canadienne française de l'Alberta et on aurait rarement vu un tiraillement aussi évident entre le Comité exécutif d'une part et le Conseil général d'autre part.

Samedi et dimanche passés se réunissaient à Edmonton les membres du Conseil général de l'ACFA venus de tous les coins de la province pour y représenter les régionales de l'ACFA et pour y défendre évidemment les intérêts des régions. A l'ordre du jour fort chargé se trouvaient certaines questions d'importance capitale dont les amendements nombreux aux Statuts et Règlements, les budgets pour l'année 83, l'incorporation d'une régionale de l'ACFA à Calgary, le fonctionnement des librairies Carrefour à travers la province par rapport au Carrefour central et on en passe.

Dès le départ, samedi matin le 4 décembre, le rapport de force c'est établi opposant les membres du Conseil général aux membres du Comité exécutif. Ce dernier a demandé que l'assemblée présente déclare hors d'ordre deux motions acceptées à la réunion précédente. Les arguments avancés par le Président, M. Gaston Renaud, étaient que les deux motions dépassaient la compétence du Conseil général et de fait étaient du ressort du comité exécutif. Il appartient au Conseil général, d'avancer le Président, de dire au Comité exécutif quoi faire, mais non comment faire. La discussion s'est poursuivie longuement sur les pouvoirs de l'un versus les pouvoirs de l'autre.

Les sujets à l'ordre du jour se sont succédés lentement et toujours la discussion mettait aux prises l'exécutif et le Conseil général. Ils ont parlé de motions dites hors d'ordre, de l'incorporation de la régionale de l'ACFA à Calgary, de mettre cette condition d'incorporation sur la demande d'un octroi de fonds capitaux provenant de Calgary, d'imposer aux régionales de placer les commandes pour leurs librairies Carrefour au Carrefour centrale, sous peine de sanctions monétaires, afin d'assurer une meilleure rentabilité à ce dernier; sur les amendements proposés aux Statuts et Règlements et certains sujets tirés des budgets pour l'année 1983 chaque sujet amenait une discussion qui devenait de plus en plus virulente. Les commentaires malheureux ou simplement maladroits sont devenus assez tôt des remarques sarcastiques et parfois carrément dérogatoires.

Ensuite au moment de trancher la question par le vote, on a retrouvé plus souvent qu'autrement les mains levées des cinq membres du Comité exécutif seules contre les quelque vingt mains de membre du Conseil général. Le portrait de cette division, d'une désunité qui frisait le déchirement complet, ne pouvait être plus lucide.

D'où vient cette opposition à l'exécutif de la part des représentants des ACFA régionales élus au Conseil général? Comment expliquer cette méfiance apparente vis-à-vis le Comité exécutif?

Il y a là peut-être un concours malheureux de circonstances accompagné de quelques maladresses et d'un certain manque de communication autant du côté de celui qui parle que de celui qui écoute, de celui qui donne l'information que de celui qui la reçoit.

On se souvient depuis déjà quelques années des plaintes en provenance des élus des régions à l'effet que les employés au bureau provincial avaient beaucoup trop de contrôle sur l'association et que les volontaires avaient guère un mot à dire dans l'orientation et le fonctionnement de leur association. Or, avec des changements au niveau des plus hauts échelons du secrétariat provincial, le nouvel exécutif a pris l'occasion qui se présentait fort belle de reprendre le plein contrôle de l'administration provinciale.

Depuis le début septembre, d'innombrables réunions de l'exécutif ont eu lieu pour étudier chaque aspect de l'administration, pour effectuer des changements, pour ajouter, pour délimiter, pour soustraire, enfin pour passer au peigne fin tout le processus de prise de décision au niveau purement administratif.

En plus, l'exécutif s'est penché sur les amendements aux Statuts et Règlements et sur les budgets pour 1983. Et c'est l'exécutif qui, avec l'appui du Bureau des Présidents, a apporté des recommandations au Conseil général. Même que souvent c'est le Bureau des Présidents qui fait des recommandations au Conseil général.

Les circonstances qui ont joué dans ce rapport de force entre l'exécutif et le Conseil général de l'ACFA sont la nouvelle structure elle-même qui est à l'essai cette année et le fait qu'il a été nécessaire d'apporter en même temps à cette réunion du Conseil général les amendements nombreux aux Statuts et Règlements et les budgets de 1983 ainsi que d'avoir été obligé de mettre quantité d'autres choses à l'ordre du jour.

Cette nouvelle structure ajoute un corps intermédiaire entre le provincial et les régions qu'on a nommé le Bureau des Présidents. Ce corps a pour principal objectif d'améliorer les communications. Parce qu'il est nouveau, les élus à ce corps, soient les Présidents des régions, cherchent encore à définir avec le temps et les expériences leurs rôles et leurs responsabilités ainsi qu'à identifier les moyens dont ils disposent pour arriver à faire se lien de communication. Il n'était donc pas surprennant de constater une absence d'information chez certains membres du Conseil général et même chez quelques Présidents de région.

La nouvelle structure, l'ordre du jour beaucoup trop lourd et quelques maladresses nées de frustration ont été pour beaucoup dans cette lutte pour le pouvoir.

Le Comité exécutif a pris le contrôle, et dans la perception de plusieurs, le pouvoir. Le Conseil général s'est senti menacé dans ses propres pouvoirs et a choisi pour se défendre de s'attaquer à tout ce que pouvait recommander l'exécutif. Les nouveaux moyens de communications n'étant pas encore bien rôdés, l'exécutif n'a pas réussi à clarifier ses positions.

Ce tiraillement ce faisait donc sur des questions d'administration, de gestion et d'amendements aux Statuts et Règlements de l'ACFA. A quand les discussions sérieuses et profondes sur des politiques de l'ACFA. Quelles sont à l'heure actuelle les politiques de l'ACFA vis-à-vis l'éducation française, l'école française et le contrôle de nos institutions scolaires françaises. L'ACFA appuie-t-elle l'école Georges et Julia Bugnet qu'un comité de parents veut fonder?

La bonne gestion, les Statuts et Règlements, les budgets, tout ça évidemment c'est important. Mais les politiques sont plus qu'importantes, elles sont cruciales. Le temps passe et on attend toujours.

Paul Denis

LE FRANCO

Journal hebdomadaire publié le mercredi, au service des 150,000 Franco-albertains depuis l'année 1928.

Directeur-rédacteur
Paul Denis

Composition-montage
Julie Bernard

Administration-montage
Louise McKnight

Directeur des ventes
Michel Bacula

Adjointe au montage
Johanne B. Ornellier

Toute correspondance doit être adressée au FRANCO-ALBERTAIN, 10008-109e rue, Edmonton, Alberta, T5J-1M4. Téléphone: (403) 422-5672

L'abonnement annuel coûte:

1 an: $15.00
2 ans: $25.00

Enregistré comme courrier de deuxième classe no. 1881.

Lettres ouvertes

LE FRANCO vous invite à exprimer votre opinion sur n'importe quel sujet qui vous tient à coeur. Toute lettre qui nous parvient pour publication dans les "Lettres ouvertes" doit contenir la signature véritable de l'auteur, son adresse et son numéro de téléphone, mais nous pouvons à la demande du signataire, employer un nom de plume pour protéger l'anonymat. Toute lettre sera publiée, in extenso en autant que possible, à condition qu'elle ne soit pas sujette à libelle.

Demande d'une école française

Hon. David King,
Ministre de l'Education

Monsieur le Ministre:

Par la présente, je viens vous demander de bien vouloir faire suite aux demandes qui vous ont été faites concernant une école française à Edmonton.

D'après la Charte des droits et libertés, nous avons droit à un système d'enseignement qui permet à nos enfants de développer en profondeur la connaissance de leur langue et culture. Ce développement est nécessaire pour maintenir cette langue et culture, et surtout pour préserver notre identité en tant que Canadiens de souche française. Or il n'y a présentement aucune école à Edmonton qui puisse répondre à ce besoin.

Je ne critique aucunement les enseignants dévoués qui oeuvrent dans nos écoles bilingues actuelles. Mais ces écoles offrent un enseignement qui doit être dilué pour satisfaire aux besoins des élèves qui apprennent le français comme langue seconde. Dans ces classes, mon fils et ma fille ont été cités en exemple à cause de leur "bonne expression française"; or, leur capacité d'expression a nettement diminué dans les quatre dernières années. Quant à la culture qui doit faire partie de leur patrimoine, ils doivent la chercher ailleurs. A l'école ils ont la culture anglo-américaine.

Aucun foyer individuel, le mien y compris, n'est pleinement capable de fournir à ses enfants toute la richesse culturelle qu'il faut pour leur inculquer un vrai sens de leur identité nationale. Il nous faut une école française.

L'article 23 de la Charte des droits et libertés me garantit le droit de faire instruire mes enfants en français, dans une école où cette langue est la première langue d'instruction et de communication. J'espère que vous engagerez votre autorité pour que l'école française devienne réalité dès l'an prochain.

Votre tout dévoué,
Ernest Chiasson



Moments importants de la réunion du Conseil général de l'ACFA

Claude Roberts.

Lors de la réunion du Conseil général de l'Association canadienne-française de l'Alberta, samedi 4 décembre, plus de deux heures de discussion portèrent sur la direction que la compagnie Le Carrefour Bookstore Ltée aurait à suivre à l'avenir. Cette compagnie a une librairie centrale à Edmonton et des librairies régionales en province. Le but de la discussion était de trouver des moyens pour empêcher des déficits dans la compagnie. Le centre du problème consistait à savoir si, pour être rentable, la compagnie avait avantage à être centralisée (comme elle l'est maintenant) ou décentralisée.

Gaston Renaud, le président de l'ACFA, a entamé la discussion en donnant un résumé très clair de la situation. Le 7 février 1982, un comité d'études a été mis sur pied pour évaluer le rôle, la structure et la politique des librairies Le Carrefour, ainsi que pour identifier tous les bénéfices apportés par ces boutiques. Un recherchiste a fait une tournée en Alberta afin d'aider le comité. Le 23 octobre dernier, celui-ci a présenté plusieurs recommandations. En particulier, il demandait que l'autonomie complète de chaque Carrefour régional soit acceptée et que Le Carrefour central d'Edmonton soit aboli en tant que centre de la compagnie. Cette boutique à Edmonton continuerait à exister à titre de librairie régionale. Le comité suggérait aussi que l'ACFA crée dès janvier 1983 un poste pour un expert pédagogique qui aiderait les bureaux régionaux de l'ACFA à établir la politique de leur Carrefour. Tous ces changements étaient prévus pour septembre 1983. Le comité créé en février dernier était donc en faveur de la décentralisation de la compagnie Le Carrefour.

Mais le Bureau des présidents de l'ACFA, après une étude de la situation, a préféré appuyer la centralisation de la compagnie. Il a donc proposé aux membres du Conseil général de renforcer cette centralisation. Sa proposition était évidemment basée sur des raisons économiques. Selon Gaston Renaud, "il fallait empêcher les Carrefours de devenir un éléphant blanc".

Les membres du Conseil général ont longuement étudié cette proposition car la rentabilité de la compagnie est liée à la question des objectifs de cette même compagnie. Deux objectifs sont possibles: faut-il avoir l'entreprise la plus rentable possible? Ou bien faut-il offrir aux francophones un très bon service culturel au risque de cumuler un déficit?

Comme un membre du Conseil général l'a souligné, "la décentralisation empêcherait peut-être d'avoir des Carrefours dans trois grands centres tels qu'Edmonton, Calgary et Rivière-la-Paix". Mais, selon Jean-Louis Dentinger, président du bureau de direction de la compagnie Le Carrefour, "la décentralisation ne servirait peut-être pas à économiser". M Dentinger a ajouté que les recommandations du comité établi en février dernier prévoient la création d'un poste d'expert et qu'un tel poste coûte cher.

Il fut donc délicat de décider si on opterait pour la centralisation ou la décentralisation de la compagnie afin d'obtenir à la fois une bonne rentabilité et un bon service culturel. Au terme de cette discussion, les membres du Conseil général ont accepté la proposition du Bureau des présidents: la compagnie Le Carrefours continuera donc à être centralisée.

Le Bureau des présidents suggérait aussi, dans une seconde proposition, que des pénalités budgétaires soient imposées aux bureaux régionaux si un Carrefour régional commandait ailleurs qu'au Carrefour central la marchandise que celui-ci offrait. La demande était présentée à nouveau pour empêcher des déficits au Carrefour. Cependant, selon plusieurs membres du Conseil général, "ce Conseil ne peut pas décider un règlement pour punir une région". La deuxième proposition du Bureau des présidents a donc été défaite.

On l'a remplacée plus tard par une autre proposition. Henri Lemieux et Alain Nogue, membres du Conseil général, ont demandé que la compagnie Le Carrefour "étudie divers moyens pour permettre aux Carrefours locaux de se donner des objectifs de rentabilité". Cette dernière proposition a été acceptée.



De gauche à droite: Guy Goyette d'Edmonton, Henri Lemire, Marie-Claire Champagne et Alain Nogue tous trois de Bonnyville. L'ACFA régionale de Bonnyville, dont Mme Champagne est Présidente, avait plusieurs questions à poser.

La réunion du Conseil général a continué le 5 décembre et le Carrefour est revenu à l'ordre du jour. Sur une proposition de Roger Lalonde, délégué de Calgary, le Conseil général a décidé que l'administration de la compagnie Le Carrefour ait pleine autorité pour établir ses objectifs. Cela a terminé la discussion sur les librairies.

Le Conseil général a aussi accepté qu'une somme de $9,000 soit destinée à un Centre de données sur la population. Il s'agit d'un centre de recherches qui a deux buts: faire une étude démographique des francophones et connaître, à l'aide de sondages, leurs idées et leurs besoins. La somme de $9,000 a été offerte par le Secrétariat d'état dans le but d'aider financièrement ce Centre de données.

La réunion du Conseil général a eu un autre sujet de discussion très important. Un impressionnant dossier sur les statuts et les règlements de l'ACFA a en effet été présenté aux membres du Conseil. Faute de temps, seulement le début du dossier a pu être accepté. Les chapitres considérés par les membres du Conseil concernent surtout les buts de l'ACFA, l'adhésion, les droits et les responsabilités des membres ainsi que certaines structures de l'organisation.

Une réunion spéciale du Conseil général a été prévue le 22 janvier 1983 pour finir l'étude du dossier sur les nouveaux statuts et règlements de l'ACFA

A MORINVILLE - LEGAL
Bonspiel annuel de l'ACFA

Par Denise Cyr

Lors du bonspiel annuel de l'ACFA à Legal, le 20 novembre, quatorze équipes ont joui d'une journée mouvementée.

Les gagnants furent: Richard Maurier, Irène Maurier, Agnès Montpetit et Maurice Montpetit. L'équipe de John et Albertine Wolbolick, Raymond Malo et Viviane Austin a pris la deuxième place.

Nous aimerions remercier la régionale de St-Paul qui a envoyé son équipe pour participer à notre Bonspiel. Cela leur a porté fruit.

Après s'être régalé du succulent souper servi par Mme Chamberland, on dansa au son du disco. On a bien ri des farces d'André Roy, qui a aussi profitée de l'occasion d'exhiber ses talents dramatiques au son de la musique. Une soirée de plaisirs!

Nous vous attendons maintenant à notre "Soirée et Noël" le 11 décembre.

ERRATUM

Par erreur notre imprimeur a inversé deux photos dans notre journal du 1er décembre. Une photo publiée en page trois aurait dû paraître à la page 17 avec l'article intitulé Home Decor... une boutique de merveilles. Tandis que la photo publiée en page 17 aurait dû paraître à la page 3 avec l'article à Rivière-la-Paix, Activités culturelles du mois d'octobre. Nous prions nos lecteurs et particulièrement les personnes ainsi affectées d'excuser cette erreur de l'imprimeur survenue indépendemment de notre volonté.



Par
Claude
Cornellier

Spor'dinaire

Les Oilers manquent d'huile!

Depuis maintenant quelques mois qu'on parle de football, et je pense qu'il est presque temps qu'on prenne une pause pour parler de l'autre sport qui occupe nos mois d'automne le hockey. Les Oilers ont connu plus que leur part de difficultés depuis le debut de la saison régulière, et bien que le mois de novembre leur fut favorable, ils demeurent dans une situation assez précaire.

Mais quel est le véritable problème de l'équipe? Bien sûr, on a mis le blâme sur les gardiens de but Moog et Fuhr; on a aussi accusé les avants de tous les noms quand on s'est aperçu que l'assistance qu'ils prodiguaient à leurs arrières était aussi bonne que celle que peut vous donner n'importe quelle banque du coin.

Bon. Faisons le point tout de suite. Ce n'est sûrement pas la faute à Gretzky, Kurri ou Moog qui ont sûrement affiché une tenue digne de mention depuis le milieu d'octobre. La faute à Fuhr, qui n'accomplit pas les miracles de l'an dernier? Non. Disons que Fuhr est maintenant connu des autres équipes de la ligue et que les francs-tireurs profitent davantage de son petit défaut de s'écarter les jambières.

Mais encore? C'est simple: les Oilers ont encore les mêmes mauvaises habitudes qui ont causé leur échec de l'an dernier et deux personnes sont à blâmer: l'instructeur Glen Sather et le directeur-gérant Glen Sather. Le permier Monsieur Sather est celui qui n'arrive pas à enseigner à ses jeunes pleins de talent, les bases du hockey qui semblent maintenant être jetées par-dessus bord.

Ces bases sont de plus en plus importantes justement parce que les tendances sont aujourd'hui vers un jeu plus ouvert, axé uniquement sur l'offensive. Mais ce sont les équipes qui adhèrent le mieux aux jeux de base qui remportent les grands honneurs. Regardez les Islanders des trois dernières années et les Canadiens de Montréal des quatre années précédentes! Ces équipes alignaient des joueurs qui pouvaient exceller dans les deux sens. Vous me direz que Gretzky est payé pour ne jouer que dans une direction. Oui m'sieur, je suis d'accord avec vous et j'ajouterai qu'il y réussit merveilleusement bien. Mais que font les autres joueurs? Des gars tels Mark Messier ont suffisamment de patin pour exceller dans les deux sens et pourtant se retrouvent avec des fiches "plus-et-moins" qui sont aussi basses que la température d'Edmonton. Et le coach qui n'arrive pas à comprendre ça!

Et l'autre coupable, Glen Sather le directeur-gérant, a laissé aller au cours des trois dernières années, trois joueurs de défense relativement talentueux qui pourraient sûrement aider la cause de l'équipe aujourd'hui. Ce sont Colin Campbell, Pat Price et Risto Siltamen. Ce dernier, sûrement le plus talentueux des trois manque énormément à l'équipe aujourd'hui.

Il faut donc que Sather révise ses positions. Qu'il dépense un peu de son offensive pour aller chercher un défenseur de qualité qui pourra aider l'équipe dès cette saison. La situation actuelle demande énormément à Lee Fogolin et Kevin Lowe, les deux piliers de cette équipe.

Oh! la situation n'est encore pas tragique et, tout comme Sather, je ne panique pas du tout. Après tout il ne donnerait rien de refaire la saison de l'an dernier et de la terminer de la même façon que l'an dernier!

C'est seulement dommage pour vous et moi qui avons à assister à un programme aussi décousu et inconsistent que celui offert par les Oilers d'Edmonton, édition '82-'83.

Bonne semaine!

Annonces classées

Désirerais garder un ou deux enfants de 1 an et plus (chez elle). Demandez Johanne au numéro 480-8740.

Garderais enfants chez moi du lundi au vendredi. Bébé jusqu'à 5 ans. $10. par jour. Cayla 463-2796

L'évangéliste Marcel Bouchard dit que vous pouvez aller au ciel et avoir la joie, la paix et être guérit de vos maladies par la Foi en Jésus Christ. Pour information appeler 248-4693 à Calgary.

Chevrolet Impala 72 4 portes. A vendre complet ou pour pièces. Moteur 350 automatique. Ainsi que 4 roues (complètes) Radial 15 po. à bon prix. Téléphonez au 461-7255.

Garderais enfants chez-moi à la journée ou à la semaine si désiré 7 jours par semaine. Demeure dans Woodvale Court. Pour de plus amples informations communiquez au numéro: 463-9275.

Garderais enfant à la maison. Je demeure à l'intersection de la 108e rue et la 107e avenue. Pour plus de renseignements appelez au numéro 426-9676.

Je suis disponible pour garder des enfants entre 1 an et 4 ans du lundi au vendredi. Millwoods 463-9579.

Garderais enfants chez moi du lundi au vendredi de 2 à 4 ans. Line 421-8206.

Couple offre son aide pour travaux ménagers. Téléphonez au 437-7188, demander Line.

A vendre. Fort éconoline 1979. 351 p.c., p.b., p.s., intérieur fini, siège capitaine et toit ouvrant. Si intéressé communiquez à 484-8516 après 17 heures.

Recherche 5 personnes pour descendre à Montréal le 17 décembre. $100. par personne plus dépenses. Appelez après 5h00 au 426-6739.

Moto-neige Kawasaki à vendre 1977, 600 km refroidissement liquide. Marie-Hélène 465-7839 ou 464-2854.

Garderais enfants chez moi de 0 à 6 ans. 5 jours par semaine jour ou soir. Millwoods. Lucie 461-7255.

Garderais des enfants chez-moi. Age de bébé à 5 ans. Cinq jours par semaine. Ferais des travaux de couture. Millwoods 461-6930.

Je ferais de la couture du raccomodage etc... Je garderais aussi des enfants, en un mot je cherche du travail. J'aurai 60 ans le 11 octobre et je suis en bonne santé. Je demeure à 3835 - 107e rue. Numéro de téléphone 436-4683 Mme Madeleine Desrosierz.

Recherche travaux de couture. Réparation ou confection. Contactez Mme Cayla au 463-2796.

Aurait besoin de jeunes filles pour travailler à la maison privée, téléphoner à la 484-6025 ou 421-8232.

Achèterais carabine de gros calibre genre 3030, 3006 ou 303. Aussi chargeur pour carabine 303. Denis 461-7255.

Centre-Ouest
Cherche gardienne fiable pour garder enfant de 2 ans tous les vendredi et dimanche soirs. Communiquez avec Marielle au 457-1569.

Chien de chasse à vendre, muselière et laisse gratuites. Dressé pour petit et gros gibier. Weimarciner, 80 lbs, mâle adulte 4 ans, importé des Etats-Unis, bon pour la reproduction, vacciné. $200. Déménagement. 461-7255

Je suis disponible pour garder des enfants. 463-9579

Qui aurait un espace à louer pour un atelier de peinture? URGENT. Localisé dans le Nord mais préfère le Centre-ouest. Communiquez avec Marie 457-1569

Un couple offre ses services pour faire du ménage. Contactez Brigitte 484-3062 ou 421-8232.

Chambre à louer dans une maison à la campagne à St-Albert. Animaux domestiques acceptés. Doit posséder propre voiture, 8 milles du centre-ville. Information jour 465-0976, soir: 459-0031.

Garderais enfants durant la semaine ou la fin de semaine. Appelez au numéro 468-1442.

Ferais du nettoyage dans les maisons privées une fois par semaine. 473-1823

Ferais du ménage dans maisons privées. Laver plafond er mur. Peinture à bon marché. Téléphonez 473-1823.

Trois espaces disponibles pour retour au Québec en automobile. Départ le 18 décembre. Communiquer avec Line au 437-7188

A VENDRE deux billets d'avion pour le Québec. Départ le 17 décembre, retour le 7 janvier, $600. Téléphoner au 489-6676 à partir de 8 hres.

Cherche espace à louer pour atelier, de préférence dans le centre-ouest d'Edmonton. Communiquez avec Marie au 489-5292

Au Québec

Réforme scolaire: intérêt aux francophones minoritaires

Le 21 juin dernier le gouvernement du Québec a mis de l'avant une proposition visant à faire de l'école le pivot du système scolaire. Le ministère de l'éducation du Québec envisage donc la création d'écoles "communautaires et responsables". Tout simplement, cela veut dire de remettre au niveau de l'école les pouvoirs de décision pour ce qui a trait au "projet éducatif" de chaque école. Un conseil d'école composé surtout de parents, qui feront appel aux services de pédagogues et de techniciens au niveau de la Commission scolaire, prendront toutes les décisions affectant le vécu de cette école communautaire. Cette école sera, au gré du Conseil d'école, une école française ou anglaise; protestante ou catholique ou juive etc.; axée davantage sur l'académique ou sur le technique; enfin ce que voudra bien la majorité élue démocratiquement et siégeant au Conseil d'école.

Cette école communautaire et responsable dont il est question dans cette réforme scolaire au Québec pourrait être considérée comme étant une réponse possible à toute la question de contrôle d'institutions scolaires que se pose la francophonie en situation minoritaire dans les autres provinces du Canada.

Pour justement permettre aux francophones hors Québec de considérer certains aspects de cette réforme scolaire qui pourraient être utiles à leurs projets scolaires, le Ministère des Affaires intergouvernementales du Québec a organisé les 27 et 28 novembre derniers un colloque d'information sur ce projet québécois présenté par le ministre de l'éducation, M. Camille Laurin. Ce colloque renseignait aussi sur la situation scolaire des Anglo-Québécois à laquelle se compare parfois la francophonie minoritaire.

Assistaient à ce colloque quelques journalistes de la presse francophone hors Québec et une trentaine de représentants du monde de l'éducation, conseils scolaires, Directeurs d'écoles, comités de parents, enseignants etc.

"L'objectif majeur du projet gouvernemental (québécois) consiste donc à revaloriser l'école, à la rendre responsable de son projet éducatif, à en faire le pivot de notre système scolaire, à la redonner à ses usagers et à ses agents." (une école communautaire et responsable, (Gouvernement du Québec, Ministère de l'éducation, p. 37).

Devant un tel objectif il va sans dire que certains secteurs du domaine de l'éducation se sont sentis menacés. C'est effectivement à une refonte complète du système scolaire que le Ministre de l'éducation invite la population québécoise entière puisque l'éducation préoccupe tout le monde.

Parmi les premiers à s'opposer à une telle refonte des structures scolaires on retrouve les Commissions scolaires, autant catholiques que protestantes. D'abord les Commissions scolaires catholiques et, à toute fin pratique, publiques et françaises, s'opposent au transfert du pouvoir décisionnel du niveau de la Commission vers le niveau local de l'école. Ce changement est fondamental. Jusqu'ici les écoles sont des créations des Commissions scolaires. Elles peuvent les créer, les construire, les aménager, les changer, les fermer et même les vendre. Dans le projet proposé par le gouvernement, l'école deviendrait une corporation, donc une entité légale et autonome responsable à elle-même. Ce n'est pas peu dire dans un système qui existe à l'inverse depuis toujours. Ce renversement des rôles ferait de la Commission scolaire une institution de service d'ordre technique. La Commission existerait surtout pour offrir des services aux écoles instituées en corporations légales et autonomes. La Commission serait en quelque sorte un appui administratif et pédagogique envers l'école qui elle se verra confié, dans son Conseil scolaire, la responsabilité et l'autorité de prendre ses propres décisions affectant tant son projet éducatif que sa gestion.

Les Commissions scolaires protestantes dites anglaises s'y opposent avec virulence comme on pouvait s'y en attendre. Elles ont les mêmes arguments que les Commissions scolaires catholiques, mais en plus, elles perçoivent dans ce renversement des structures une perte de contrôle sur les droits linguistiques acquis. D'amoindrir les pouvoirs des Commissions scolaires c'est en même temps une tentative de minimiser le contrôle que possède la minorité Anglo-Québécoise sur leur propre système scolaire. C'est ce que soutient le Directeur général du Bureau des écoles protestantes du Grand Montréal M. Marcel Fox en ajoutant que de remettre les pouvoirs décisionnels à un Conseil d'école n'est qu'un prétexte pour donner au Ministère de l'éducation un contrôle plus direct sur l'éducation en supposant qu'il lui sera plus aisé d'influencer, voir diriger même, un Conseil d'école qu'une Commission scolaire.

En contraste, les représentants de la Fédération des comités de parents de la province de Québec et la Fédération québécoise des directeurs d'écoles sont tous deux favorables à la réforme scolaire proposée par le gouvernement Lévesque. Malgré les craintes habituelles et fort normales qu'ont les parents de s'embarquer de trop près dans la chose scolaire et particulièrement dans le domaine de la pédagogie, le président de la Fédération des comités de parents, M. Jean Pontbriand, insiste que les avantages qu'offre la réforme sont infiniment plus nombreux et importants que les avantages du système actuel. Les parents voudraient cependant que l'on puisse accorder une désignation linguistique aux Commissions scolaires, qui dans le nouveau projet perdrait toute identité confessionnelle et linguistique pour devenir des entités neutres.

Les Directeurs d'écoles selon le Président de cette Fédération réclament depuis des années une décentralisation des pouvoirs vers l'école. Le rôle et l'importance du Directeur d'école ne sauraient être minimisés dans cette réforme scolaire. Si l'école devient le pivot de tout le système scolaire le directeur devient le dirigeant, l'âme inspiratrice, voir le Capitaine qui aura à mener sa barque, tant bien que mal, vers les objectifs fixés par le Conseil d'école dont il est le Directeur exécutif. Il pourra et devra évidemment influencer son Conseil d'école. La réputation de chaque école sera bâtie sur sa tête autant que sur celle du Conseil d'école lui-même

En dernier lieu il y a la Centrale de l'enseignement du Québec qui regroupe tous les enseignants et qui s'oppose à la réforme scolaire proposée. Ce refus d'appuyer le projet est basé principalement sur le résultat que pourrait avoir la remise des pouvoirs décisionnels à un Conseil d'école composé surtout de parents vis-à-vis les enseignants dans ces écoles. Ceux-ci perdraient en quelque sorte un degré important de contrôle sur le vécu de l'école, sa mission et même ses objectifs pédagogiques. Pour empêcher cette perte apparente de pouvoir la Centrale de l'enseignement du Québec s'oppose au projet de réforme scolaire du Québec.

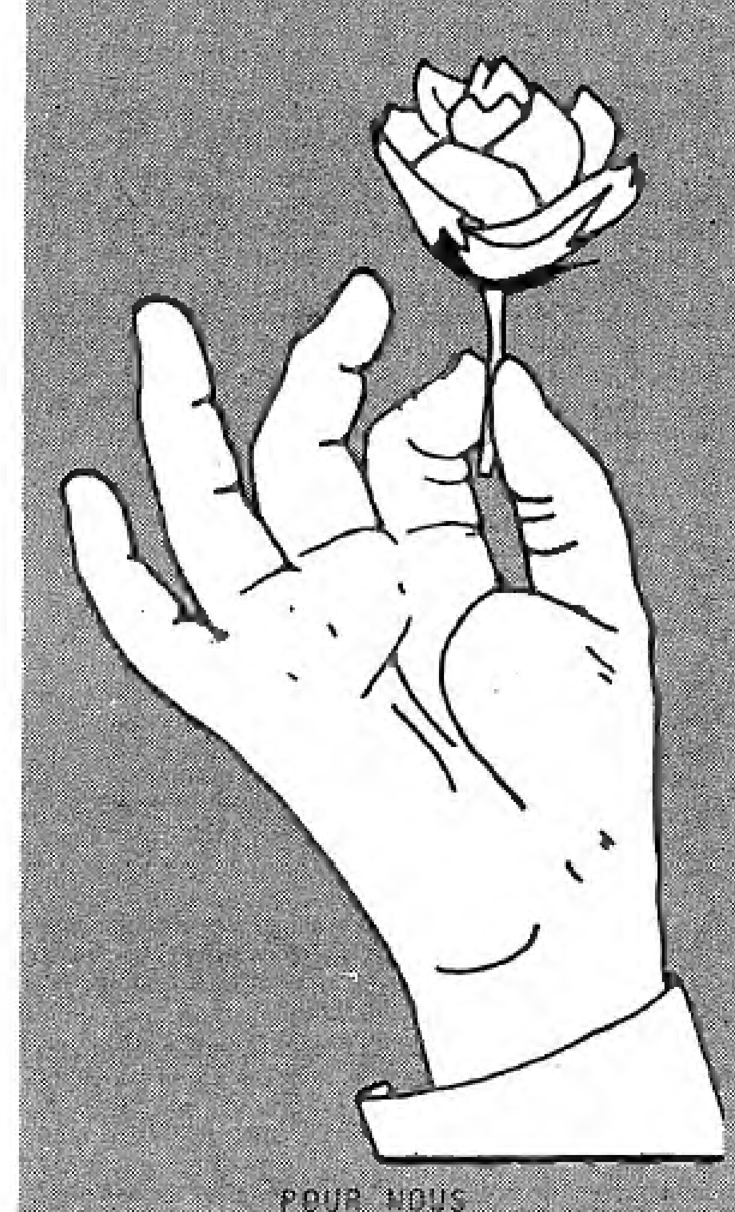
Maintenant, l'auteur et le promoteur de cette réforme, M. Camille Laurin, Ministre de l'éducation du Québec, fait présentement des discours et des consultations à travers la province pour faire évoluer la pensée des gens dans ce domaine important qu'est l'éducation et pour cueillir la réaction des citoyens envers son projet. Ce sont des changements importants qui sont proposés dans ce projet de réforme. Les structures seront modifiées complètement. Ce projet d'envergure se heurtera surement à une opposition certaine si non à une lutte acharnée de la part de certains secteurs de l'éducation qui refuseront tout changement qui aurait pour effet, à leur dire, de minimiser leurs pouvoirs décisionnels respectifs.

Cahier spécial sur l'éducation française en Alberta

L'ECOLE

GEORGES-ET-JULIA-BUGNET

Ce cahier spécial sur l'éducation française, commandité par le Comité de parents pour l'Ecole Georges-et-Julia Bugnet, est dédié à toutes et tous les Francophones de l'Alberta.



Index

Orientation de l'Ecole Georges-et-Julia-Bugnet

But:

Ouvrir une école élémentaire (1-7) pour Francophones à Edmonton en septembre 1983

Rationale:

Depuis plusieurs années déjà les Francophones de l'Alberta parlent de se donner une école française. Entre temps, les statistiques sur l'assimilation s'accumulent.

Cependant, les recherches en milieux minoritaires indiquent:

1) la nécessité de maîtriser en profondeur une langue maternelle afin de réussir, académiquement, socialement et économiquement;

2) la nécessité de créer des écoles homogènes qui, loin de favoriser la dissension entre différents groupes, permettent aux minorités de développer un sens de dignité et de mitiger l'aliénation (Fishman, 19[illegible]).

Objectifs:

L'Ecole Georges-et-Julia-Bugnet permettra:

1) un apprentissage riche et diversifié de la langue française comme instrument et communication et d'expression;

2) une expressivité et un éveil personnels comme moyen d'affirmation de l'individu par le domaine des beaux-arts;

3) une rigueur académique comme premier pas à une discipline personnelle et à une pensée structurée à travers une initiation aux mathématiques, à la biologie, à la physico-technologie, à l'histoire, à la géographie et à l'anglais;

4) une formation morale et physique intégrée aux activités et réflexions quotidiennes.

Administration et promotion:

Le comité de parents pour l'Ecole Georges-et-Julia-Bugnet

Pour renseignements et formulaires d'inscription composez le 466-2065.

Education française en Alberta

Quelques modalités éducationnelles pour une minorité linguistique: le français à l'école

Angéline Martel
Université de l'Alberta

"Et les chevaux trempaient leur cou dans l'avenir pour demeurer vivants et toujours avancer".

Jules Supervielle

I. Introduction

L'Ecole française, ça veut dire bien des choses". C'est là un commentaire courant. Puisque l'on a jamais pu la définir, les Francophones albertains en sont encore à se reposer la question: "Qu'est-ce qu'une école française en Alberta"? Le terme finit par ne plus rien dire. C'est comme une pierre que l'on a usé en la tournant et la retournant sans jamais s'en servir comme pierre angulaire.

Le but de ma présentation cet après-midi est de faire état de la recherche afin d'y déceler les conséquences pour l'éducation minoritaire et en l'occurence, l'éducation en Alberta. Cette recherche, il faut la faire d'abord à un niveau national et international et il faut ensuite la situer dans un contexte global des philosophies de l'éducation.

Je propose donc de faire état de la recherche sur le "bilinguisme". Ce point de départ identifie quelques modalités qui intéresseront les minorités en crise de conscience éducationnelle.

II. Le "Bilinguisme" en recherche

"Bilinguisme" est un terme que nous prenons comme acquis. Il est enduit de connotations positives ou négatives mais pour les minoritaires, c'est la dénomination d'un vécu quotidien. Il est intéressant de noter que Pierre Oster dans le **Dictionnaire (Robert) des Citations françaises** de 1626 pages n'a pas trouvé lieu d'ajouter entre "bile" et "billard", le mot "bilingue". Il faut donc noter comme l'a fait Mackay en 1966 que "bilinguisme" est étroitement lié à la présence géographique des minorités.

Depuis quinze ans au Canada, le bilinguisme a donné naissance à une constellation de recherches. Du point de vue psycholinguistique, pour la plupart, elles étudient le processus d'apprentissage d'une deuxième langue à l'école surtout dans les programmes d'immersion. Ces recherches concluent aux bienfaits du bilinguisme. Par exemple, les bilingues ont une plus grande flexibilité phonique, une séparation du son et du sens (Franco-Worrahl, 1972) une approche plus analytique (Ben-Zeev, 1977), que leurs collègues unilingues. Etre bilingue signifie un enrichissement pour l'enfant, c'est à dire apprendre une deuxième langue sans inconvénients ni désavantages (McInnis, 1976) tout en réalisant des gains cognitifs importants.

A ces recherches, il faut contraster les recherches antérieures à 1967 qui elles, concluaient aux désavantages du bilinguisme. MacNamara formulait en 1966 sa célèbre hypothèse que les gains en langue seconde doivent être faits au détriment de la connaissance de la langue maternelle. Peal et Lambert (1962) décelaient une confusion mentale et un rendement académique médiocre chez les bilingues. Les enfants bilingues ne réussissaient pas les examens d'intelligence verbale disaient-ils, indiquant une carence du point de vue langagier.

Depuis 1976, un nouveau courant de recherche se pose la question: "Pourquoi l'étude d'une deuxième langue en contexte d'immersion donne-t-elle un bilinguisme fonctionnel et des avantages cognitifs pour les enfants de la langue majoritaire? (Cummins, 1979,222). Pourquoi en contexte minoritaire le bilinguisme devient-il un désavantage? De la psycholinguistique, les recherches ont envahi la sociolinguistique. Ces nouvelles recherches tiennent compte du contexte: majoritaire ou minoritaire. En Belgique (Swing, 1981) en Suède (Paulston, 1979, Skutnabb-Kangas, 1979) en Irlande (Cummins) aux Etats-Unis (Fishman, 1980) au Canada, ces recherches à caractère international concluent qu'afin d'éviter les effets néfastes du bilinguisme l'école doit donner aux enfants minoritaires "une maîtrise de leur langue maternelle aussi approfondie que s'ils étaient majoritaires" (Skutnabb-Kangas).

Déjà en 1953 l'Unesco notait: "Il est automatique de dire que la meilleure langue d'apprentissage pour un enfant est sa langue maternelle". Leur point de vue était celui du minoritaire. Skutnabb-Kangas, par exemple, qui a étudié le cas d'une minorité finlandaise en Suède, tire les conclusions suivantes de ses recherches empiriques:



Angéline Martel présentant sa conférence.

a) Les compétences en langues secondes sont en corrélation directe avec les compétences en langue maternelle. Paradoxalement, donc pour bien parler anglais, les Francophones doivent maîtriser le français (et non l'anglais d'abord).

b) Puis que c'est à travers la langue que l'apprentissage se fait à l'école (expérience par procuration), les minoritaires, pour réussir académiquement doivent le faire dans une langue aussi bien maîtrisée que la langue majoritaire pour les enfants majoritaires.

c) Les minoritaires qui ne maîtrisent pas leur langue maternelle deviennent souvent semi-lingues et conséquemment, dit-elle, ils continuent leurs études secondaires (et post-secondaires) en proportions bien inférieures aux majoritaires (56% à comparer à 90%). Ainsi ils entrent sur le marché du travail déjà d'une position désavantagée. C'est ce que nous connaissons sous le terme de ghetto culturel.

Il faut noter que l'on ne peut pas ici minimiser l'importance de la langue. Elle est plus qu'un code ou qu'un moyen de communication. Elle est un instrument de formation de l'être.

III. Modalités éducationnelles pour minoritaires

La notion de bilinguisme nous mène donc à préciser, comme modalité éducationnelle, la notion de langue. Les recherches sur le bilinguisme en situation minoritaire complètent celles sur le bilinguisme en immersion. Dans les deux cas, elles ont un même message: La langue joue un rôle primordial dans le développement cognitif. Ceci nous force à moduler des niveaux de maîtrise de la langue. Jim Cummins articule ces niveaux et indique qu'un premier niveau de compétence (le semi-linguisme) peut-être décevant. Tout en pouvant fonctionner superficiellement dans deux langues, les enfants (surtout minoritaires) n'atteignent pas un niveau de langue leur permettant de faire des opérations cognitives complexes, et de comprendre des concepts abstraits. Par contre, les enfants qui approfondissent une langue (seuil du bilinguisme "additif") y trouvent des gains cognitifs appréciables. Les anglophones apprenant le français en immersion, continuent d'être entourés d'une langue dominante, vivante qu'ils assimilent et maîtrisent naturellement. De plus, le décalage entre les deux langues, celle des cours et celle de l'environnement crée une conscience analytique qui relativise les codes. C'est là une dimension abstraite très importante dans l'acquisition d'opérations cognitives complexes.

Cependant, en contexte minoritaire comment mettre en forme opérationnelle les mots de Skutnabb-Kangas: "une maîtrise de la langue maternelle aussi approfondie que s'ils (les enfants) étaient majoritaires". Comment atteindre le seuil du bilinguisme additif?

Tout d'abord, et au niveau structural, et en Alberta il faut que le Ministère de l'Education reconnaisse officiellement (ce que font déjà les autres provinces canadiennes) qu'il y a une différence fondamentale entre éducation pour Francophones et immersion. Il ne faut pas mêler deux contextes (minoritaire et majoritaire) qui exigent des buts et une pédagogie essentiellement distincts. D'une part, il s'agit de langue maternelle et d'autre part de la langue seconde. Les premiers vivent leur langue, les seconds en apprennent une autre.

Une deuxième modalité, toujours au niveau structural va de soi: l'homogénéité minoritaire, la dominance majoritaire est puissante. Afin d'y échapper pour maîtriser une langue minoritaire, il faut une concentration complète et totale. Les chercheurs et chercheuses sont quasiment unanimes sur l'importance de l'homogénéité et Archibald résume la recherche canadienne ainsi: "l'école mixte constitue un foyer d'assimilation et d'acculturation". D'autre part et pour pallier la peur d'un séparatisme virtuel, Fishman, après avoir étudié pendant plusieurs années les ethnies des Etats-Unis conclut que le schisme qui existe entre minoritaires et majoritaires n'est pas causée par l'école. Le schisme existe dans la société. Au contraire, l'école pour minoritaires (en leur langue) leur redonne une dignité publique, mitige les perceptions d'injustice et allège le sentiment d'aliénation. Le paradoxe fait que l'école homogène sépare afin de mieux réunir.

Troisièmement, et au niveau du vécu quotidien scolaire, il faut mettre en pratique une langue aussi "profonde" que la langue majoritaire. Que signifie "profonde", et comment l'obtenir? Tout d'abord, il faut reconnaître qu'une langue appauvrie, un vocabulaire réduit, émaillé d'anglicismes perd sa force d'expression. Il faut donc offrir à l'enfant minoritaire une langue nuancée, riche en expressions, variée. Il faut un centre de ressource choisi avec soin qui n'offre que les livres (ou autres) de première qualité. Il faut des enseignants et enseignantes prêts(es) à renouveler constamment leurs connaissances aux sources vécues de la langue. Il faut guider et être présent durant les récréations. Il faut afficher aux murs comme exemples des chefs d'oeuvres d'art et de poésie francophones. Il faut des programmes qui fassent exploser la puissance de la langue (ce n'est pas de l'Immersion) plutôt que de la retenir en laisse jusqu'à ce que l'élève l'ait petit à petit, comprise, puis lue, puis dite, puis écrite. En un mot, il ne faut pas s'efforcer de bien parler, il faut l'être avec verve.

Quatrièmement, les recherches en innovations (Conseil Franco-Québécois, 1976) rapportent que le vécu d'un contexte scolaire différent est exigeant pour le personnel. Il faut choisir, pour y travailler, des enseignants (es) qui vivent un sens aigu de l'équipe de la collectivité:

"Tous les acteurs d'innovation vraie que nous avons rencontrés ont affirmés, et toujours avec quelque véhémence, qu'ils faisaient de la construction d'une équipe, la condition essentielle de leur entreprise, qui ne pouvait être qu'une oeuvre collective".

[Conseil Franco-Québécois, 1976, p. 57]

Il faut que soit établie au sein du corps professoral par une sélection judicieuse une complémentarité et une unité de rapproche pédagogique qui permettra à l'équipe de cheminer ensemble vers le but établi.

Cinquièmement, et cette fois au niveau théorique, les innovations qui réussissent sont celles qui avaient au préalable, établies une direction précise, une "philosophie" (au sens nord américain), une orientation bien articulée. A cet effet, revoyons donc brièvement les philosophies de l'éducation afin d'y dénicher un coin pour les minoritaires.

IV. Orientation théorique de l'éducation pour minoritaires

Les philosophies d'éducation posent deux pôles. Le premier plus ancien, plus traditionnaliste, voit le système d'éducation comme un agent socialisateur qui transmet les connaissances d'une génération à l'autre. C'est le pôle qui, comme démarche pédagogique, préconise la rigueur, la sévérité et l'autorité. Il s'agit, en ligne de compte de mouler l'enfant aux besoins et aux exigences de la société. La société prime. Les buts et fonctions de l'école élémentaire sont clairs:

chargé d'enseigner à la masse des enfants les éléments des connaissances nécessaires à tout citoyen, d'en préparer une minorité aux études secondaires et supérieures, d'assurer à tous la formation morale, civique et aussi dans certains pays ou certaines écoles, la formation religieuse".

(Conseil Franco-Québécois, 1976, p. 195)

L'enfant était donc avant tout, le futur citoyen ou la future citoyenne. Graduellement cependant, l'avènement de la confiance en l'être humain et éventuellement en l'individu et la prise de conscience du changement comme réalité sociale ont postulé l'autre pôle de l'éducation: former un individu adaptable au changement qui, par l'expression développe son plein potentiel. Pédagogiquement, l'éducation est alors une métaphore exprimant le dialogue individuel avec le monde.

L'école élémentaire en contexte minoritaire appartient simultanément aux deux camps. D'une part, elle se doit d'être traditionaliste afin de transmettre une langue et une culture que la vie de tous les jours, en contact avec le monde majoritaire, ne transmet pas pleinement. La nécessité est d'offrir avec insistance, voire même rigueur, ce que le majoritaire obtient naturellement.

D'autre part, il ne faut pas étouffer l'individu sous la force de la tradition et de la langue. L'occasion de s'exprimer doit être constamment présente et un profond respect de l'individu doit guider toutes relations. En quelques mots donc, une philosophie d'éducation en contexte minoritaire pourrait être articulée ainsi:

Offrir avec rigueur un apprentissage riche et diversifié de la langue comme instrument de communication et d'expression et une expressivité et un éveil personnels comme moyen d'affirmation de l'individu.

Beaucoup reste à dire et à faire. J'aimerais cependant, avant de conclure, rappeler que la recherche en innovation (et nous parlons bien ici d'innovations pour minoritaires) disent que pour atteindre un seuil de signification, il faut considérer trois directions d'action:

1) des innovations de contenus: curriculum et pédagogie, par exemple
2) des innovations liées à la nature de la relation éducative: enfants-adultes, enfants-enfants, adultes-adultes

3) des innovations portant sur les structures: administratives, pédagogiques, types de gouvernement

Afin de vraiment obtenir du nouveau, il faut considérer ces trois innovations comme complémentaires.

En conclusion, les recherches sur le "bilinguisme" nous mènent à dire que tout en étant une dénomination du vécu minoritaire, le terme ne doit pas être pris au pied de la lettre en éducation. Au contraire, il faut une éducation approfondie dans la langue maternelle pour la - le minoritaire. Quelques modalités éducationnelles pour une minorité linguistique furent présentées. Certaines de ces modalités ont déjà été articulées dans un projet d'école, l'Ecole-Georges-et-Julia Bugnet, mais ceci serait le sujet d'une autre conférence qui commencerait avec une citation d'un pédagogue renommé, Jean Auba:

"Riches de nos traditions, nous nous tournons résolument vers l'avenir. Non, n'arrêtons pas le cours de la vie, sachons faire des hommes et des femmes capables de tenir la tête à ce redoutable inconnu qu'est demain. Et c'est précisément parce que jamais demain n'a été aussi obscur et aussi insoluble que nous devons donner aux jeunes gens et aux jeunes filles l'impression que les civilisations ne sont pas des choses dures et arrêtées, mais que perpétuellement elles se transforment et qu'il ne faut pas qu'on résiste, buté comme un mulet les deux pieds sur le sol et refusant de marcher parce qu'on veut lui faire prendre un chemin dont il n'a pas l'habitude, mais qu'il faut au contraire faire des jeunes gens et des jeunes filles souples et capables de tenir leur place sur la scène de l'histoire, ce théâtre dont le rideau ne se lève jamais".

BIBLIOGRAPHIE

Archibald, Clinton, et al. Pour nous inscrire dans l'avenir. Document de la F.F.H.Q., 1982

Ben, Zeev. "The Influence of bilingualism on cognitive development and cognitive strategy". child development, 1977, 48, 1007-1018.

Conseil Franco-Québécois pour la prospective et l'innovation en éducation. Ecoles de demain? Montréal: Editions HMH, 1976.

Cummins, J. "Linguistic interdependence and the educational development of bilingual children" Review of Educational Research, Printemps 1979, 49 (2), 222-251.

Fishman, Joshua. "Minority language maintenance and the ethnic mother tongue school". Modern Language Journal, Eté 1980, 65, 167-172.

Lambert, W.E. & Tucher, G.L.. Bilingual Education of Children: The St-Lambert Experiment. Rowley: Newbury House, 1972.

Macnamara, J. Bilingualism and Primary Education. Edinburgh: Edinburgh University Press, 1966.

McInnis, C.E. & Donahue, E.E. Research and Evaluation of Second Language Programs. Ottawa: Ministry of Education of Ontario, 1976.

Peal, E. & Lambert, W.E. "The Relation of bilingualism to intelligence" Psychological Monographs, 1962, 76, 546.

Paulston, Roland. "Separate education as an ethnic survival strategy: The Finlandsvenska case". Western European Education, hiver 1978-79, 10 (4), 4-25.

Skutnabb-Kangas, Tove. Language in the Process of Cultural Assimilation and Structural Incorporation of Linguistic Minorities. Rosslyn, Virginia: National Clearinghouse for Bilingual Education, 1979.

Titone, R. "Some psychological aspects of multilingual education". International Review of Education, 1968, 24 (3), 283-294.

UNESCO. "The Use of vernacular languages in education". Monographs on Fundamental Education. 1953.

La Charte canadienne des droits et libertés et les droits scolaires des minorités francophones

Roger Bilodeau
St-Boniface, Manitoba

INTRODUCTION

L'école française dans l'Ouest canadien: mythe, rêve ou réalité atteignable? Admettons au départ qu'il s'agit d'un sujet épineux. Les Pères de la Confédération ont cru à cette possibilité, des obstacles nombreux sont apparus en cours de route et voilà que certains canadiens tentent de donner raison aux convictions de nos ancêtres.

Récemment, notre Constitution canadienne fut réellement "canadianisée". On se retrouve maintenant avec une Charte qui garantit les droits scolaires des minorités.

Avec vous, je survolerai l'historique de cette nouvelle garantie constitutionnelle et j'examinerai son contenu. Des commentaires suivront sur son interprétation et son application jusqu'à présent. Nous examinerons le contexte albertain ainsi que les recours prévus par la Charte pour la protection de nos droits.

Sans tarder davantage, il nous incombe donc de répondre à la question que j'ai posée au tout début.

I. HISTORIQUE

A. L'article 93 de la loi constitutionnelle de 1867 (ci-après désignée "Loi de 1867")

Cet article accorde aux provinces une compétence exclusive en matière d'éducation. Toutefois, il existe certaines réserves à ce pouvoir absolu des provinces. Entre autres, la province doit respecter les écoles confessionnelles créées par la loi avant l'Union de 1867. De même, l'article accorde une protection aux systèmes d'écoles séparées ou dissidentes créés par loi avant l'Union. L'on pouvait faire appel au gouverneur général dans le cas où une province ne respectait pas cette garantie. En examinant cet article, il importe de souligner l'absence de toute référence à une langue paticulière. L'explication est simple: la séparation entre systèmes scolaires se dressait selon l'appartenance religieuse.

B. L'article 22 de la Loi de 1870 sur le Manitoba 2 (ci-après désignée "loi sur le Manitoba")

En se rappelant que la Loi de 1867 ne rassemble que le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'Ontario et le Québec, l'on peut comprendre assez facilement la raison d'être de la Loi sur le Manitoba. La création de chaque nouvelle province suivant l'Union de 1867 nécessitait un document différent pour refléter les conditions particulières de chaque nouvelle province.

C'est ainsi que l'on retrouva, entre autres, l'article 22 dans la Loi sur le Manitoba. Celui-ci copia l'article 93 au complet sauf que l'on prévoyait une garantie pour les écoles séparées créées par la coutume en plus de celles dont l'existence découlait d'une loi adoptée avant 1870.

Ainsi des garanties constitutionnelles relativement aux droit scolaires furent adoptées pour toutes les provinces. L'on verra plus loin que la réalité défonça rapidement ces garanties.



M. Roger Bilodeau du Manitoba.

C. L'article 17 de la Loi sur l'Alberta 3

Cet article de la Loi sur l'Alberta de 1905 avait pour but d'incorporer l'article 93 de la Loi de 1867 à la constitution de cette province. Toutefois, le paragraphe (1) de l'article 93 fut remplacé par les paragraphes 17 (1) à 17 (3) de la Loi sur l'Alberta. Ce changement prévoyait la protection des écoles séparées existant en 1905 en vertu des chapitres 29 et 30 des Ordonnances des Territoires du Nord-Ouest. Cet article devait aussi interdire toute discrimination relativement au prélèvement et la distribution de fonds publics pour le maintien des écoles. La validité constitutionnelle de cet article 17 fut soutenue par la Cour suprême du Canada en 1927 suite à une référence par le gouverneur-général en conseil. 4

D. Le véritable effet de ces garanties constitutionnelles

Sur papier, les droits scolaires étaient donc garantis. Pendant quelques années, tout sembla aller pour le mieux.

Soudainement, le vent changea de direction.

Nombre de provinces s'attaquèrent à ces garanties scolaires, entre autres le Nouveau-Brunswick 5, l'Ontario 6 et le Manitoba 7. Les tribunaux furent saisis de plusieurs causes portant sur une violation de l'article 93 et la Loi de 1867 ou de l'article 22 de la Loi sur le Manitoba 1870 8. Toutefois, les contestations juridiques n'ont pas remédié la situation. De plus, le gouvernement fédéral ne voulait pas venir en aide aux minorités dont le système scolaire était menacé ou déjà effacé, de peur de perdre l'appui de ses électeurs. Il y eut donc trahison des minorités scolaires canadiennes sur trois plans: législatif, exécutif et judiciaire 9. Par conséquent, il n'est donc pas étonnant que le système scolaire des minorités canadiennes a fait coulé autant d'encre.

A travers ce court historique de la situation telle qu'elle existait avant l'avènement de la Charte canadienne des droits et libertés, il importe de noter qu'il existait des règles différentes pour chaque province en ce qui

voir

CHARTE

page 10

concerne le régime scolaire des minorités canadiennes. Sous réserve de certaines garanties constitutionnelles d'application générale qui pour la plupart ne furent pas respectées, chaque province était en mesure de légiférer de façon absolue vis-à-vis le domaine de l'éducation. Ce contrôle provincial existe toujours, quoique fort limité depuis l'entrée en vigueur de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

E. L'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés 10 (ci-après désignée "la Charte")

Ayant fait un survol de l'historique des droits scolaires canadiens depuis 1867, il nous faut maintenant s'attarder à l'époque contemporaine. En partant, l'on serait aveugle de ne pas constater que les événements de la période 1867 - 1981 ont contribué largement à l'adoption de l'article 23. Plus récemment, le Rapport Pépin-Roberts avait recommandé de façon spécifique l'adoption d'une disposition semblable à l'article 23. 11

Aussi, si le gouvernement fédéral pouvait être accusé d'avoir abandonné les garanties scolaires des minorités dans le passé, il était bien décidé de remédier à cette situation dans la Charte. En effet, c'est sans doute la première fois que le Canada se voit doté d'une disposition à caractère national en ce qui concerne les droits linguistiques dans le cadre des écoles primaires et secondaires. Il s'agit aussi d'une disposition dont le potentiel est d'une grande envergure. Un auteur s'exprime ainsi:

"Les récentes réformes constitutionnelles modifient de façon importante le système constitutionnel canadien et impliquent des transformations radicales dans les écoles primaires et secondaires". 12

L'article 23 peut d'autant plus être caractérisé comme nouveau-né en raison du fait qu'il n'existe aucun texte semblable ni dans la Déclaration canadienne des droits 13 de 1960 ni dans les constitution américaine. Cet article est donc tout à fait nouveau et conçu pour la réalité canadienne de 1982, en se fondant sur la réalité vécue des années 1867 - 1981. Il nous appartiendra donc de l'appliquer et de l'interpréter à notre façon. L'on ne pourra pas recourir à d'autres textes pour nous guider. Il s'agit d'un nouveau départ pour la question des droits scolaires des minorités linguistiques canadiennes.

Toutefois, il ne s'agit plus d'un dossier à caractère provincial mais plutôt d'une affaire clairement pan-canadienne. Les droits prévus dans l'article 23 pourront être appliqués dans toutes les provinces sans exception. La question se pose donc: est-ce que les citoyens canadiens, les législatures et les tribunaux seront à la hauteur de cette nouvelle mesure?

II. LE CONTENU DE L'ARTICLE 23

A. Critères d'applicabilité

Il importe donc de mettre au clair dès le début les règles du jeu. Pour les parents habitant dans toute province hors Québec, le droit d'exiger l'éducation en français pour leurs enfants est régi selon les critères suivants:

"(1) la citoyenneté canadienne;

(2) (a) la langue maternelle des parents doit être le français et ils doivent encore comprendre cette langue; ou

(b) les parents doivent eux-mêmes avoir complété leurs études primaires au Canada en français; ou

(c) les enfants des parents doivent être inscrits dans une école primaire ou secondaire francophone au Canada, ou l'avoir été dans le passé;

(3) le nombre des enfants qui ont droit à l'éducation en français doit être "suffisant pour justifier" l'attribution de fonds publics." 14

Toutes les conditions ci-énumérées s'appliquent dans le sens inverse pour les parents désireux d'une éducation en langue anglaise pour leurs enfants dans un milieu où les anglophones sont minoritaires. L'article 23 énonce donc des principes et critères d'application générale. Certains ont critiqué l'article 23 comme étant trop imprécis. 15 Notre prochaine étape sera donc d'examiner l'article 23 à la loupe et d'en retirer les mots clés.

III. QUESTIONS SUR L'INTERPRETATION DE L'ARTICLE 23

Bien que les textes portant sur l'article 23 ne soient pas encore abondants, l'on commence déjà à identifier les faiblesses et les points forts de cet article. Examinons tout d'abord l'aspect négatif.

A. Faiblesse de l'article 23

La mise en application de cet article est directement lié au concept du "nombre suffisant". Mais quel est le nombre suffisant d'enfants pour justifier l'enseignement dans la langue minoritaire aux dépens des fonds publics? La Charte est muette à ce sujet. D'ailleurs, la Charte ne stipule même pas qui pourra déterminer ce nombre suffisant dans un cas particulier. Ainsi, à défaut d'un accord entre les parents et les autorités scolaires d'un endroit particulier, la question devra être décidée par les tribunaux. D'ailleurs, il ne fait aucun doute que les tribunaux sont maintenant revêtus de pouvoirs additionnels considérables depuis le 17 avril 1982, date d'entrée en vigueur de la Charte. 16 Ainsi, dans le cas où une cour serait appelée à déterminer le "nombre suffisant", il faudra lui fournir les outils et les données suffisants pour permettre à la cour d'arriver à une décision juste et équitable. Historiquement, les tribunaux canadiens et anglais ont joui de ressources limitées pour arriver à leur décision afin qu'elles se limitent aux faits précis de chaque cas. Dernièrement, ces règles se sont quelque peu assouplies mais il me semble qu'il faudra les élargir encore davantage en ce qui concerne les décisions affectant notre Charte.

De même, qu'arrivera-t-il si une cour de la Nouvelle-Ecosse sur un nombre d'élèves différent d'un tribunal de l'Alberta? Qui aura raison? Malheureusement, seul le temps pourra répondre à ces question.

Une deuxième question se pose vis-à-vis le sens des mots "première langue apprise et encore comprise" à l'alinéa 23 (1) (a). Un auteur a clairement posé la question: comment prouve-t-on qu'une personne comprend toujours telle ou telle langue? 17 Quel degré de connaissance sera suffisant? Qui va établir le degré de connaissance nécessaire si l'on adopte une telle façon de mesurer? Je puis seulement vous répondre en disant qu'il s'agit encore là d'une question qui devra être décidée par nos tribunaux à défaut d'une entente sur le sujet entre les parties concernées.

Dans le cas des francophones hors Québec, une injustice particulière a été soulevée en ce qui concerne les parents d'origine francophone qui ne parlent pas le français parce que certains gouvernements provinciaux ont interdit l'enseignement du français dans le passé. 18 Ainsi, dans le cas où ces parents ne comprennent pas le français parce que leur éducation fut seulement en anglais, il pourrait maintenant leur être impossible d'exiger un enseignement en français pour leurs enfants. Sans avoir de statistiques en main, je m'aventurerais à dire qu'un tel dilemme pourrait bien affecter grand nombre de familles d'origine canadienne-française qui habitent hors Québec.

Une dernière critique portera sur le sens de l'expression "établissements d'enseignement de la minorité linguistique financés sur les fonds publics" qui se trouve à l'alinéa 23 (3) (b) de la Charte. Quelle définition peut-on rendre à l'expression "établissements d'enseignement"? S'agit-il d'une école qui comprend seulement une classe où l'enseignement se fait en français? Doit-on y lire une obligation d'avoir un édifice séparé où tout l'enseignement se fait en français? Évidemment, les mêmes questions pourraient se poser pour les parents anglophones minoritaires.

Encore se peut-il que cette expression puisse comprendre une administration scolaire, ouvrant ainsi la porte à la possibilité d'unités scolaires opérant complètement dans la langue minoritaire. Une telle situation ne serait certes pas impossible dans un milieu quelconque où le nombre d'élèves justifiant l'enseignement dans la langue minoritaire serait aussi suffisant pour justifier la création d'une commission scolaire opérant complètement dans la langue minoritaire. Rappelons-nous que cela se fait au Québec depuis au-delà de cent ans. Le Nouveau-Brunswick se prépare à créer des commissions scolaires homogènes, si ce n'est déjà fait. 19 Ainsi, même si l'article 23 n'est pas absolument précis sur le sens du mot "établissement", il nous est permis de souhaiter qu'une définition très large lui sera donné lorsque viendra le temps d'en préciser le sens et la portée.

B. Les aspects positifs de l'article 23

Jusqu'à présent, ce texte a possiblement abaissé l'importance réelle de notre Charte. Il importe donc de faire la balance et de regarder les aspects positifs.

Premièrement, je dois exprimer ma ferme conviction que ce document constitue un grand pas en avant dans le chapitre des droits scolaires des minorités. Nous avons dévoilé quelques imprécisions, mais il reste que l'enchâssement constitutionnel de notre Charte est un facteur décisif qui touche directement la survie des francophones hors Québec. N'oublions pas les paroles du ministre de la Justice, Jean Chrétien, qui a parrainé cette Charte:

"We are seeking to protect, once and for all, education rights of francophones outside of Québec."20

De première importance est le fait que l'article 23 jouit d'une application nationale. Il importe aussi de souligner son caractère positif. Il ne s'agit pas d'un article qui définit des droits par la négative mais plutôt d'une déclaration positive des droits en question là où tous les critères sont respectés. Nous verrons plus loin un exemple de ce fait dans notre analyse du jugement Deschênes portant sur la Loi 101 du Québec et l'article 23 de la Charte.

Soulignons aussi que la Charte fait partie de la loi suprême du Canada. 21 Les tribunaux seront donc appelés à donner pleine force à cette Charte et devront lui accorder tout le respect d'une loi suprême. Ainsi, toute la question des droits scolaires des minorités pourra être débattue dans la législature , les commissions scolaires et les tribunaux. Les participants sont plus nombreux et le résultat de cet échange accru entre les diverses institutions ne peut qu'être favorable aux groupes.

Les droits prévus par l'article 23 sont immuables face aux gouvernements provinciaux. Ainsi, dans le cas où un gouvernement provincial devient soudainement moins sympathique aux droits des minorités, l'article 23 pourra être invoqué contre le gouvernement en question. On espère ainsi atteindre une certaine stabilité qui n'a pas existé jusqu'à présent.

Contrairement à l'article 93 de la Loi de 1867 et les versions provinciales de cet article, lesquelles diffèrent de province en province, nous avons maintenant un seul texte applicable à tout le Canada. Rappelons-nous toutefois que l'article 93 et ses proches cousins des diverses provinces demeurent toujours en vigueur en vertu de l'article 26 de la Charte.

Finalement, l'article 23 et la Charte sont enchâssés dans la Constitution canadienne. Cet enchâssement rend la Charte immuable sauf selon les formules d'amendement prévues à la Partie V de la Constitution canadienne.

Certains diront que l'article 93 de la Loi de 1867 est enchassé et qu'on l'a pourtant violé. La réponse est que la Loi de 1867 n'était qu'une loi adoptée par le Parlement impérial et qui jouissait d'un caractère constitutionnel amoindri par ce fait. La constitution écrite demeure étrange aux Britanniques. La Charte canadienne jouit d'un statut plus élevé et constitue véritablement la loi suprême du Canada.

Rappelons-nous aussi que la Cour suprême du Canada a récemment donné vigueur au principe d'enchâssement dans les arrêts Blaikie 22 et Forest 23.

Ayant fait le point sur le contenu de l'article 23, il nous faut maintenant voir les recours disponibles aux citoyens qui désirent l'invoquer. Nous ferons aussi un bref exposé du contexte albertain.

IV. L'EDUCATION EN FRANCAIS DANS LE CONTEXTE ALBERTAIN

Que se passe-t-il en Alberta? Nous avons vu que la Loi sur l'Alberta incorpora l'article 93 de la Loi de 1867, avec quelques changements au paragraphe (1) de cet article. Les écoles confessionnelles furent tolérées jusqu'en 1929. 24

A l'heure actuelle, les articles 156 et 159 de la Loi dite School Act 25 sont les principaux dispositifs en matière de langue d'enseignement dans les écoles de la province. Bien que l'anglais soit la langue principale utilisée, la loi permet l'emploi du français ou de toute autre langue en plus de l'anglais en autant que la réglementation ministérielle soit respectée. Depuis 1980, la certification de professeurs unilingues francophones est permise. 26.

La loi scolaire n'est pas généreuse dans ce domaine. Toutefois, une récente recherche intitulée "Attentes des membres de l'Association canadienne française de l'Alberta en matière d'éducation française" semble très encourageante. Les jeunes semblent désirer plus de français dans leurs écoles. A mon avis, bien que je ne connaisse pas à fond la fondation albertaine, il semble que les éléments principaux sont bien en place. Pour avoir de l'enseignement en français hors Québec, il faut deux choses:

a) le désir de vouloir une telle éducation, ce que les francophones d'Alberta semblent bien avoir, et

b) les dispositions légales pour exiger une telle éducation. Si votre législation provinciale ne vous les accorde pas, l'article 23 de la Charte peut maintenant vous garantir ce droit.

LES RECOURS PREVUS PAR LA CHARTE

J'ose commencer cette section sur la note de caution suivante:

"Not all answers are forthcoming from a first reading of the Charter. Only years of judicial interpretation will decide what the Charter means in the context of particular fact situations. Indeed, any attempt to formulate immediate and final answers to the Charter would probably result in the stunting of the growth of this "living and organic" social instrument." 27.

Ainsi , je ne prétendrai pas vous donner des réponses ou conseils absolus sur les recours disponibles sous la

Charte. Je ne pourrai vous livrer que mon humble opinion.

Tout d'abord, un point d'ordre fondamental. L'article 23 de la Charte prévoit que celle-ci s'applique aux gouvernement fédéral et provincial ainsi qu'aux domaines de compétences qui relèvent de chacun d'eux. Il faudra donc exclure la Charte des relations entre individus. Son application se limite aux relations entre le citoyen et l'Etat. Par exemple, un citoyen sera tout à fait justifié d'invoquer la Charte dans une dispute avec une commission scolaire puisque celle-ci est une simple extension de l'Etat et relève d'un des domaines de compétences de la province. Aussi est-il tout à fait propice que l'article 23 de la Charte soit suivi immédiatement de la l'article majeur en ce qui concerne les recours prévus par la Charte.

A L'article 24 de la Charte

Il s'agit d'une des pierres de Gibraltar de notre Charte. Voici l'article qui pourra en effet souffler la vie dans nos droits nouvellement acquis.

Le guide à l'intention des citoyens portant sur la Charte décrit l'effet de cet article comme suit:

"Cet article de la Charte prévoit que toute personne qui estime que ses droits ont été lésés, soit par une loi, soit par une action de l'Etat, peut s'adresser à un tribunal pour obtenir selon les circonstances, une juste réparation."28

L'absence d'un tel recours était justement une des plus grandes faiblesses de l'article 93 sous la Loi de 1867. C'était aussi le point faible de la plupart des autres lois qui tentaient de garantir les droits linguistiques. Quels sont les points saillants de l'article 24?

a) Toute personne peut s'adresser à un tribunal: ceci inclut les personnes naturelles et les personnes fictives, telles qu'une corporation.

b) Tribunal compétent: si l'on désire un recours portant sur une affaire criminelle, il faut s'adresser à un tribunal traitant de matière pénales. Par contre, si l'on désire un recours civil, il faudra invoquer la compétence d'un tribunal agissant dans ce domaine.

c) Le fardeau est sur le requérant: il appartient au requérant de démontrer et prouver que ses droits constitutionnels ont été violés. Ainsi, dans le cas de droits scolaires pour les minorités, il faudrait prouver que toutes les conditions prévues par l'article 23 sont remplis et qu'en dépit de ce fait, l'autorité scolaire en question refuse d'offrir l'éducation dans la langue désirée.

d) Réparation que le tribunal estime convenable et juste: l'auteur Ewaschuk résume bien les nombreux recours disponibles en matière civiles:

"In the context of civil proceedings, remedies that may be considered appropriate include such remedies as damages, prohibitory and mandatory injunctions, declarations, the invalidation of laws and contractual provisions and administrative arrangements that offend the Charter." 29

Ainsi, l'éventail de recours est large et dans le cas appropriés peut dépendre uniquement de l'imagination des requérants et de l'ouverture d'esprit du tribunal en question. A ce sujet toutefois, ces recours ne peuvent pas être des sanctions imposées à la partie opposée mais simplement des recours qui redressent la position du requérant.

En terminant le sujet des recours, une dernière note de caution: l'article 24, ainsi que toute la Charte, une sont soumis à l'article 1 de celui-ci. Cet article garantie les droits et libertés à l'intérieur du cadre de règles de droit qui sont raisonnables et dont la justification peut se démontrer dans une société libre et démocratique. Ainsi, un tribunal peut être justifié de refuser un recours quelconque en se fondant sur l'article 1. Il suffit d'être connaissant de cette disposition: il ne s'agit pas d'une entrave aux droits garantis par la Charte.

VI CE QU'ONT DIT LES TRIBUNAUX

L'on ne pourrait pas se permettre d'oublier le récent jugement du juge en chef Jules Deschênes de la Cour supérieure du Québec dans l'affaire mettant en cause le Québec Association of Protestant School Boards et le Procureur Général du Québec, parmi d'autres. 30 Après tout, il s'agit là du tout premier jugement portant sur l'article 23 de la Charte. Il s'agit d'un jugement très complet et très élaboré: on se limitera donc aux grandes lignes.

Cette cause met en conflit l'article 23 de la Charte et les articles 72 et 73 de la Charte de la langue française du Québec (Loi 101 de 1977). Les requérants demandent à la Cour de déclarer:

a) que les commissions scolaires anglophones du Québec peuvent offrir des cours en anglais aux élèves qui tombent sous l'alinéa 23 (1) (b) de la Charte ainsi que le paragraphe 23 (2), nonobstant les dispositions de la Charte de la langue française;

b) que les écoles susmentionnées ont le droit de recevoir des fonds publics pour l'éducation des élèves en question et

c) que les limitations à l'accès aux écoles anglophones imposées par l'article 72 de la Charte de la langue française sont nulles et sans effet parce que contraires aux articles 23 (1) (b), 23 (2) et 23 (3) de la Charte.

La Cour a accueilli les trois requêtes et a donné raison aux requérants sur tous les points. Nous soulignons donc maintenant les principales conclusions du juge Deschênes:

a) la requête pour un jugement déclaratoire est une procédure appropriée pour utiliser le recours permis par l'article 24 de la Charte,

b) cette requête est recevable même pour une violation simplement appréhendée de la Charte;

c) à titre de disposition de nature constitutionnelle, la Charte doit être interprétée de façon large et généreuse,

d) l'argument voulant que la négation de certains droits individuels puissent se justifier comme une conséquence de la restriction de droits collectifs est rejeté avec vigueur;

e) la Cour définit le sens du mot "raisonnable" dans la jurisprudence en faisant référence à des sources canadiennes et etrangeres,

f) les tribunaux ne doivent pas céder à la tentation de substituer leur opinion à celle du législateur, soit féderal soit provincial.

Le juge Deschênes étudie de fond en comble les moyens d'invoquer les recours prévus par la Charte, l'interprétation qui doit être donnée à celle-ci, l'accroissement du rôle des tribunaux découlant de la Charte et de quelle façon l'article 23 de la Charte protège les droits scolaires des groupes minoritaires. Sur ce dernier sujet, le texte du juge Deschênes est tellement éloquent qu'on se doit de le citer au complet:

"... C'est aux individus, citoyens canadiens et membres d'une minorité, que la Charte reconnait des droits en matière de langue d'instruction; c'est à ces individus qu'elle ouvre la porte des tribunaux en cas de violation de leurs droits. Il semble bien qu'il s'agisse, dans l'article 23, de droits individuels plutôt que de droit collectifs...

.Ce n'est pas la minorité comme groupe qui peut réclamer le bénéfice de ces droits, ce n'est pas la minorité comme groupe qui peut réclamer de s'asseoir sur les bancs d'une école où elle recevra l'enseignement dans sa langue; c'est chaque individu en sa qualité de membre de la minorité qui possède ce droit et qui peut exercer cette possibilité d'apprendre...

... Chaque individu au Canada, au Québec doit jouir de la plénitude de ses droits, soit-il seul, soit-il membre d'un groupe; et si ce groupe compte 100 membres, le centième a autant ... le droit de bénéficier de tous ses privilèges de citoyen que les quatre-vingt-dix-neuf autres..."31.

Ainsi, il n'y a aucun doute que ce jugement donne à l'article 23 la vigueur et le momentum nécessaire pour traverser tout le pays. Il s'agit d'un précédent dont on avait besoin pour s'assurer que la Charte ne serait pas une simple déclaration dans l'air du temps mais bel et bien du document contenant des droits réels et pleins de mordant.

CONCLUSION

Au début de cet exposé, j'ai posé une question, à savoir si l'école française dans l'Ouest canadien était un mythe, un rêve ou une réalité atteignable. Si vous le permettez, j'oserai la répondre en affirmant qu'il s'agit bel et bien d'une réalité atteignable.

D'ailleurs, il s'agit d'une réalité qui existe déjà au Manitoba.

Pour ce qui est des autres provinces de l'Ouest canadien, et plus précisément l'Alberta, les outils pour acquérir de telles écoles sont maintenant disponibles. Bien sûr, le travail ne se fera pas par lui-même.

Il faudra planifier, étudier, négocier, discuter, faire des compromis. Mais en tout dernier lieu, il y aura la Charte. Celle-ci sera la dernière et la plus puissante carte que l'on devra jouer afin d'obtenir des écoles françaises pour les minorités francophones de l'Ouest canadien. Il ne faudra jamais sous-estimer l'importance et la portée de ce document constitutionnel. Comme preuve de cette affirmation, l'on a qu'à se référer aux commentaires du juge Deschênes dans l'affaire des écoles protestantes du Québec décidée en septembre 1982.

Je termine sur une note historique. En 1916, monseigneur Adélard Langevin de St-Boniface prononça les paroles suivantes: "Si l'on veut du français, c'est à nous d'en mettre!"

De même, si l'on désire des écoles françaises, c'est à nous de les exiger. La Charte est là pour vous aider.

REFERENCES

1. Voir Loi Constitutionnelle de 1981, Annexe 1, no. 1

2. Voir Loi constitutionnelle de 1981, Annexe 1, no. 2

3. Voir Loi constitutionnelle de 1981, Annexe 1, no. 12.

4. Reference re Section 17 of the Alberta Act, (1927) S.C.R. 364.

5. Common Schools Act, 1871, 34 Victoria, c. 21.

6. Common Schools Act, 1859, 22 Victoria, c. 64.

7. An Act Respecting the Department of Education, S.M. 1890, c. 37; An Act Respecting Public Schools, S.M. 1890, c. 38.

8. Hirsch v. Protestant Board of School Commissioners of Montreal, (1928) A.C. 200; Trustees of the Roman Catholic Separate Schools for Ottawa v. Mackell, (1917) A.C. 62, Mahar v. Town of Portland, (1874) Wheeler 362; Barrett v City of Winnipeg, (1892) A.C. 445; Brophy v Attorney-General of Manitoba, (1895) A.C. 202; Pour un compte-rendu complet de toutes ces causes d'actions, voir le jugement Deschênes dans l'affaire Le Bureau Métropolitain des Ecoles Protestantes de Montréal c. Le Ministre de l'Education de la Province de Québec et ux, reproduit dans Jules DESCHENES, Ainsi parlèrent les tribunaux, Montréal, Wilson et Lafleur Ltdée, 1980, p. 133 et suivantes.

9. Pierre ARSENAULT, L'enchâssement des droits de la minorité canadienne-française dans la constitution du Canada, Moncton, Les éditions de l'Université de Moncton, Ecole de droit, 1982, p. 30

10. Loi constitutionnelle de 1981, Annexe B, Partie I.

11. La Commission de l'unité canadienne, Se Retrouver, observations et recommandations, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services, Janvier 1979, p. 129.

12. J.E. MAGNET, "Les écoles et la constitution", discours prononcé au Colloque de la Faculté de Droit et le Centre International de recherche sur le bilinguisme intitulé Théorie et réalité de l'égalité juridique des langues au Canada, Québec, 4 - 6 novembre 1982, p. 4.

13. 1960 (Can.) c. 44, (S.R.C. 1970, Appendice III) modifiée par 1970-71-72, c. 38, art. 29.

14. J.E. MAGNET, loc. cit., note 12, 7

15. J.E. MAGNET, loc. cit. note 12, 7-8; J. Stuart LANGFORD, The Law of your Land, Toronto, CBC Enterprises, 1982, p. 52-53.

16. Re Potma and the Queen, (1982) 7 W.C.B. 364 (May 7, 1982, Ont. H.C., Eberle, J.)

17. J.S. LANGFORD, loc. cit., note 15, 54.

18. J.E. MAGNET, "Language Rights: Myth and Reality", (1981) 12 Revue Générale de Droit 266.

19. M. le juge A. MONNIN "L'égalité juridique des langues et l'enseignement: Les écoles françaises hors Québec", discours prononcé au Colloque de la Faculté de droit et le Centre International de recherche sur le bilinguisme intitulé Théorie et réalité de l'égalité juridique des langues au Canada, Québec, 4 - 6 novembre 1982, p. 5-6.

20. Présentation au Comité conjoint sur la constitution, le 13 novembre 1980, cité dans P. ARSENAULT, loc. cit., note 9, 46.

21. Art, 52, Loi constitutionnelle de 1981, Annexe B, Partie VI

22. Le Procureur Général de la Province de Québec c. Blaikie et al, (1979) 2. R.C.S. 1016.

23. Le Procureur Général du Manitoba c. Forest, (1979) 2 R.C.S. 1032.

24. La Fédération des francophones hors Québec, Deux poids, Deux mesures, Ottawa, 1978, p. 14.

25. R.S.A. 1980, c. S-3.

26. M. le juge A. MONNIN, loc cit., note 19, 16.

27. E.G. EWASCHUK, "The Charter: An Overview and Remedies", (1982) 26 C.R. (3d) 54.

28. La Charte des droits et libertés: Guide à l'intention des canadiens, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services, 1982, p. 26, (version française).

29. E.G. EWASCHUK, loc. cit., note 27

30. Cour supérieure du Québec, District de Montréal, no. 500-05-008 855-824, le 16 septembre 1982.

31. Id., 64, 65, 66, 67.

A ST-PAUL

Assemblée hebdomadaire de la Chambre de commerce

Par Jules Van Brabant

M. George Michaud présidait à cette assemblée, et M. Jean Amyotte, gérant remplissait ses fonctions de secrétaire.

Une vingtaine de membres étaient présents. (Hommes et femmes de la région)

Notre président nous fit part qu'il avait contacté notre nouveau Membre de la Législature Provinciale, M. John Drobot. Ce dernier l'assurait que dorénavant il se ferait un devoir d'assister, aussi régulièrement que possible, à nos assemblées qui se tiennent tous les lundis midi à l'Hotel Donald. M. Drobot se dit prêt à coopérer avec la C. de C. pour promouvoir les intérêts de notre communauté et du district.

Mme Fernande Bergeron, responsable pour l'administration du Centre Culturel et du Carrefour de St-Paul, fit rapport sur l'opération du Bureau du Tourisme qui a un comptoir à l'entrée principale du Centre. Elle rapporta qu'un bon nombre de touristes étaient venus chercher information au cours de l'été et surtout depuis que la façade du Centre avait été refaite. Les jeunes de St-Paul qui y ont travaillé, au cours de l'été furent très enthousiasmés par ce projet. Tous sont prêts à continuer ce travail durant la période estivale l'année prochaine. D'après ces jeunes, qui ont répondu à un questionnaire, il manque certains détails sur des cites historiques de St-Paul. Ces détails leur seront fournis sous peu. Un vote de remerciements fut adressé à Fernande Bergeron et à son groupe de jeunes pour le beau travail qui s'est fait dans ce domaine.

Tous les touristes qui ont l'occasion de passer à St-Paul sont cordialement invités de se rendre à notre Bureau de Tourisme, qui est situé dans la vieille école de briques, un peu à l'Est de la Cathédrale de St-Paul. Vous pourrez visiter en même temps notre Carrefour, notre musée, les bureaux de l'Héritage Franco Albertain, les salles de danse du groupe des Blés d'Or et autres. Un "cafeteria" est à être aménagé, où vous pourrez vous relaxer tout en dégustant des mets bien à la mode dans notre région. Vous êtes tous les bienvenus.

Le Centre Touristique est ouvert à l'année longue aux heures habituelles de bureau. En été les portes sont ouvertes jusqu'à 20 heures.

M. Maurice Mailloux nous fait part que le Bureau de Lakeland Tourist Association de la zone No. 6 sera situé à St-Paul, et très probablement dans l'Hotel de Ville, d'ici quelques mois, puisque St-Paul est au plein centre de cette zone. Un gérant et un(e) employé(e) à temps partiel seront embauchés à ce bureau." Etes vous intéressé dans ces postes? Si oui, envoyez nous votre application avec votre curriculum vitae.

Les plans de l'Assemblée Annuelle de la Chambre de Commerce de St-Paul et du District, qui se tiendra à l'Ecole Régionale de St-Paul, samedi le 29 janvier 1983, sont déjà bien élaborés. Le nom du citoyen ou de la citoyenne de l'année 1982 sera aussi divulgué à cette rencontre. M. Conrad Richard est la personne responsable qui présidera à ces fonctions.

La Sainte-Catherine: une tradition

Gertrude Larochelle.

Le 25 novembre nous amène à une fête traditionnelle chère à nos coeurs d'écoliers, Sainte-Catherine patronne des étudiants, souvenirs chers et durables ancrés dans notre mémoire. C'est pour remémorer ces délicieux souvenirs que les résidents de Héritage 1 et 2 et Manoir Sunnyside se réunissent pour fêter. On débute à la salle familliale de Héritage 2, M. L'abbé Edmond Croteau donne quelques notes historiques, traditionelles et légendaires de Catherine. Le tout remonte aux premiers temps de la colonie française d'Amérique et doit son institution à Marguerite Bourgeoys, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame, congrégation vouée à l'enseignement en terre du Nouveau Monde depuis 1657. Celui-ci profite de l'occasion pour inviter à prier, invoquer et faire demande de faveurs à Ste-Marguerite Bourgeoys, canonisée le 20 octobre 1982.

L'arôme de la bonne tire se répand dans toute la maison et c'est sous la direction (d'un cordon bleu) Mme Léona Chartrand et plusieurs autres dames venu porter main forte pour cuire, étirer, couper, envelopper ces succulentes bouchées de tire que nous aurons plaisir à déguster et c'est à notre petite Catherine de la journée que revient la charge et l'honneur d'offrir ces douceurs.

Comme le veux la légende, toutes les dames portent de magnifiques chapeaux qu'elles ont fabriqués de leurs mains, c'est à dire qu'elles étaient ravissantes.

L'atmosphère est chaleureux, les chants appropriés à la fête et tous s'en donne à coeur joie avec la musique de Serge Larochelle.

A la mi-temps, Mrs Galas offre thé et goûter ce qui est des plus apprécié. Le groupe se rend ensuite au Manoir Sunnyside où Mme Jean les accueille pour la continuité et le partager de la fête. En toute fin, une pige au hasard pour les Dames aux chapeaux, les gagnantes d'un petit parfum sont Mrs. Wickman, Mme Jean, Mrs. Neyporuk, Mme Desaulniers et Mrs. Cardinal.

Une magnifique petite bonne-femme (tirelire) est offerte à Catherine (Mme Angéline Lafrance) en remerciement sincère pour avoir si bien remplie son rôle de vieille fille. On se quitte avec le chant "Le coeur ne vieillit pas" et "Ce n'est qu'un aurevoir"

L'hypertension, une maladie grave dont les causes sont inconnues, sauf une : le sel

Le sel peut causer l'hypertension. Or au Canada, on en consomme énormément. Par exemple, le fast food est de plus en plus répandu : chips, peanuts, frites, saucisses, soupes et légumes en conserve, produits congelés, etc sont autant d'occasions de manger du sel.

«Les humains ne sont pas faits pour manger beaucoup de sel,» affirme le Dr Marc Cantin, chercheur à l'Institut de recherches cliniques de Montréal. «L'hypertension guette bien des gens, et à plus forte raison si ce problème se trouve déjà dans la famille», ajoute-t-il. Le principal inconvénient de l'hypertension est que les symptômes n'apparaissent qu'à un stade déjà avancé de la maladie. Pour cette raison, il est important de faire vérifier fréquemment sa tension artérielle.

Des organes menacés

Un hypertendu n'est pas, comme on pourrait le croire, une personne «très tendue». L'hypertension concerne la tension des artères, et non celle des nerfs! Une pression trop forte de sang dans les arteres leur fait perdre leur élasticité et leur résistance, ce qui exige ensuite un effort plus grand du coeur. Les risques d'accidents cérébro-vasculaires augmentent alors, et certains organes peuvent être menacés, soit le cerveau, les reins, le coeur, et parfois les yeux.

Certains facteurs font augmenter la tension artérielle, dont l'obésité, l'alcool en grande quantité, et aussi le tabac, qui provoque des lésions artérielles. L'hérédité a aussi une influence certaine : lors d'une enquête québécoise faite en 1975, on a constaté une analogie évidente du taux d'hypertension avec les parents naturels, et non avec les parents adoptifs. Ce qui ne veut pas dire que l'environnement est exempt de toute responsabilité.

Le stress est-il responsable ?

Plusieurs médecins soutiennent qu'une vie stressante favorise l'hypertension, qui a tout l'air d'une maladie des civilisations avancées. On a noté que les Boshimans Kung, des aborigènes d'Afrique du sud qui consomment beaucoup de sel, gardent toute leur vie une tension artérielle basse. Plusieurs exemples en ce sens ont été relevés. D'autre part, on a observé qu'il n'y a pas plus d'hypertendus à la ville qu'à la campagne.



Selon les chercheurs, une vie sans sel ou presque, nous éviterait bien des problèmes d'hypertension. Mais c'est si bon le sel! (Photo Michel Dubreuil, Hebdo-science).

Des chercheurs français, Millez et Safar, soutiennent que les causes peuvent être d'ordre psychologique.

Selon le Dr Cantin, l'état actuel des recherches ne permet pas d'affirmer que le stress ou le type psychologique puissent vraiment influencer la tension artérielle. «C'est possible, mais il s'agit de choses très difficiles à vérifier. On sait que des personnes très calmes peuvent être hypertendues», dit-il.

Un régime sans sel

L'hypertension est souvent chronique; on la soigne, mais on ne la guérit pas. Le traitement varie d'un individu à l'autre, mais dans tous les cas, la diète pauvre en sel s'impose (ou un peu de sel marin). L'exercice physique aussi s'avère bénéfique. Selon une recherche menée à l'Université de Montréal par M. François Péronnet, l'exercice contribuerait à abaisser légèrement la tension artérielle. Un régime amaigrissant est conseillé aux obeses. Certains aliments, selon un tenant de la médecine naturelle, peuvent faire baisser la tension artérielle : l'ail, le citron, le riz, le persil, le cassis, la poire. La réglisse serait à éviter : elle provoque une rétention d'eau et de sel.

Le Dr Cantin se dit en faveur des médicaments habituels : les diurétiques, qui aident à l'élimination du sel et de l'eau, les tranquilisants, les vaso-dilatateurs, qui dilatent les artères, et les béta-bloquants, qui agissent sur le système nerveux et le coeur.

Des malades qui s'ignorent

Si les hypertendus refusent souvent de se soigner, c'est qu'ils ne se sentent pas tres malades, leurs symptômes étant souvent légers, et puis, le sel, c'est si bon! Ce n'est certes pas facile de s'astreindre à une diète fade et insipide quand on ne se sent pas si mal, après tout!

Entretemps, le mal continue ses ravages, lentement mais sûrement, et les risques augmentent, menaçant les organes-cibles : le coeur, les reins, le cerveau, les artères. Dans 10% des cas seulement, la cause de l'hypertension est connue, lorsqu'elle est la conséquence d'une autre maladie concernant les reins, les glandes surrénales ou certaines glandes endocrines. La grossesse peut la provoquer, temporairement, tout comme l'usage de la pilule contraceptive.

Mais dans 90% des cas, la véritable origine de l'hypertension reste inconnue. Cependant, le professeur Camille Polosa, de l'Université McGill, propose l'hypothèse que la mauvaise irrigation des vaisseaux sanguins du cerveau puisse être à l'origine de certains cas d'hypertension. Ce qui n'empêche pas, selon lui, que le sel soit, de toute évidence, le principal coupable de ce mal.

Pauline Cyr
Service Hebdo-science



La rubrique jeunesse

Eric Lambotte
Francophonie Jeunesse de l'Alberta

A BONNYVILLE

Festival de la chanson

La fin de semaine dernière, les 3, 4 et 5 décembre derniers, s'est déroulé le 3ème festival de la chanson de Francophonie Jeunesse.

Durant la journée de samedi, le conseil d'administration provincial s'est réuni, et les membres de F.J.A. ont pris part à des ateliers.

Le tout se passait à Bonnyville.

Quelques points saillants de la réunion du conseil d'administration sont la décision de déléguer un membre de F.J.A. (le vice-président) au conseil de l'A.C.F.A. provinciale. L'exécutif de F.J.A. doit en faire la demande.

Les membres ont été mis au courant de la progression du dossier de communication. soit par le journal où la radio. Le journal est en branle grâce à la coopération, fort appréciée du Franco Albertain et paraîtra toutes les deux semaines dès le 8 décembre 1982.

Pour ce qui est de la radio, plusieurs stations de radio offre déjà un service à la communauté en français et il s'agit d'élargir ce service à d'autres stations.

Les membres du conseil ont aussi décidé de poursuivre le dossier du camp Lusson.

Pendant que le conseil se réunissait, Ronald Bisson, Directeur de la F.J.C.F à Ottawa et Denise Ouellet, annimatrice de F.J.A. à Calgary, ont donné un atelier chacun aux membres de F.J.A. présents.

Dans son atelier, Ronald Bisson expliquait aux jeunes le déroulement d'une réunion avec des points tels l'ordre du jour, rôle du président et du secrétaire, le procès verbal, etc... Denise Ouellet donnait son atelier sur l'organisation d'activités, le comment et le pourquoi etc.

Le soir, c'était place à la musique. Gilbert Parent et son groupe interprêtaient quelques chansons et accompagnaient les participants du Festival. Les participants étaient: Thérèse Lauzon de Calgary, Johanne Thibeault de Bonnyville, France Poulin de St-Albert, la famille Croteau de Bonnyville, le trio Michelle Poitras, Michelle Rochon et Lise Boucher de Rivière la paix, Laurie Turcotte de Rivière la Paix, Eric Lambotte d'Edmonton et Lucille Shaub de Plamondon. Il faut mentionner qu'il y a eu plusieurs chansons originales dont compétition, interprété par le trio, une chanson de Gilbert Parent et trois chansons par Eric Lambotte.

André Bouchard est allé sur la scène chanter quelques chansons de Félix Leclerc et fut fort apprécié par l'auditoire.

La salle était pleine et participants et auditoire ont eu un très grand plaisir.

Félicitations aux organisateurs et aux jeunes qui ont participé

Une émission de radio en français?

Si tu veux entendre une émission de radio en français, à Edmonton, il n'y a pas que Radio-Canada.

Tous les mardis, entre 18 h et 19 h, sur les ondes de CJRS, radio campus de l'université de l'Alberta, la chanson populaire coule à flots. Bien entendu, le tout en français et en stéréo, sur la bande FM.

L'émission s'appelle "O petit restaurant du coin" et au menu, ce sont les succès [redacted]

Toutes les semaines, il y a chronique du disque nouveau (gracieuseté de la librairie Le Carrefour d'Edmonton), nouvelles régionales de Francophonie Jeunesse de l'Alberta, petites annonces et autres potins. Le choix musical passe des Sultans et Classels aux Hubcaps et Offenbach en passant par Beau Dommage et Charlebois.

Eric, l'animateur de l'émission, t'invite cordialement à écouter l'émission et à l'appeler à la station, au numéro 432-5244 pour des demandes spéciales ou même, juste pour jaser.

Si tu as le cable chez toi et qu'il est branché à ton receveur-radio, tu peux capter l'émission sur les ondes FM à 99.5 QC-TV ou 99.1 Capital TV dépendant du secteur où tu habites. Si ton receveur n'est pas branché, communiques avec la compagnie de cablodiffusion de ton secteur et ils se feront un plaisir d'en faire le branchement pour toi.

Alors, c'est un rendez-vous à ne pas manquer, tous les mardis "O petit restaurant du coin".

Francophonie Jeunesse de l'Alberta communique avec ses membres et les lecteurs du Franco grâce à cette nouvelle rubrique. Elle paraîtra toutes les deux semaines et celle-ci en est la première.

Les membres de F.J.A. sont invités à nous envoyer des textes (poême, articles, nouvelles régionales, histoires, dessins, idées et commentaires) au bureau provincial de Francophonie Jeunesse de l'Alberta à 8406 91e rue Edmonton, Alberta T6C 4G9

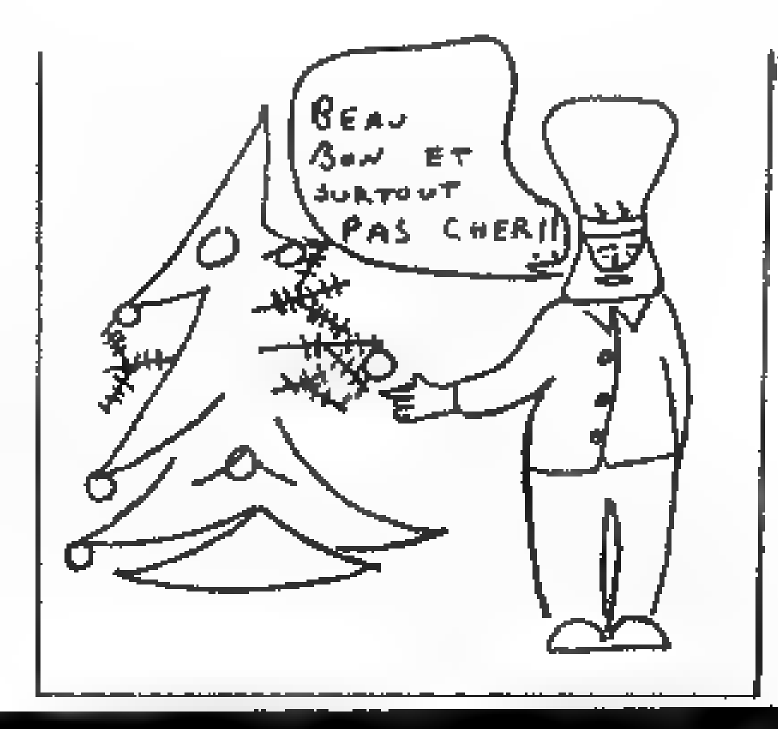
Nous te présentons les aventures de Copain-Coco, une bande dessinée créée spécialement pour la rubrique jeunesse.

Dans deux semaines, lors de la prochaine parution de la rubrique, une chronique de disques. On te parlera des nouveauté musicales sur le marché. Il y aura des articles sur les artistes locaux, nationaux et aussi internationaux. C'est à ne pas manquer surtout, un calendrier d'événements organisés par Francophonie Jeunesse de l'Alberta où nous enverrons nos meilleurs reporters. Donc, c'est à lire.

COPAIN COCO par ERIC









SOYEZ BELLES

René Vincent

Evitez la ruée du temps des Fêtes

par René Vincent



Il fut un temps où les coiffeurs devaient servir toutes leur clientes le 24 décembre. C'est un chose du passé.

Maintenant, à cause des coiffures plus simples et des coupes plus précises qui vous permettent de vous recoiffer vous-mêmes à la maison, le besoin d'une mise en plis la veille de Noel ou du Jour de l'An est moins impératif.

Cependant, les salons sont très occupés pendant la période des Fêtes et, puisque votre coiffeur veut plaire à toutes ses clientes, vous pouvez l'aider

Faites votre rendez-vous le plus tôt possible pour ne pas risquer d'être déçue. Il est très probable que votre salon ouvrira ses portes plus tôt et fermera plus tard pendant la période des Fêtes.

Si vous avez besoin d'une permanente ou d'une coloration, évitez, si possible, la veille de Noel mais, plutôt, demandez ses services deux ou trois semaines avant. Vous mêmes apprécierez d'avoir du temps supplémentaire pour vos achats de dernière minutes.

N'oubliez pas que c'est un temps de l'année pendant lequel votre coiffeur veut plaire à toutes ses clientes.

Aidez le en soyant ponctuelle au rendez-vous et soyez indulgente si vous devez attendre plus que d'habitude

René Vincent est le directeur exécutif de Allied Beauty Association

RECETTES

Cailles en cocotte

Nettoyer, parer, éponger huit cailles, les brider et les badigeonner de beurre fondu.

Blanchir ½ livre de lard salé entrelardé, le tailler en dés. Sauter les lardons dans un peu de gras dans une cocotte, les retirer

Ajouter un peu de gras et cuire les cailles dans la même cocotte, en les retournant souvent jusqu'à ce qu'elles soient bien dorées.

Flamber avec 4 c. à table de Calvabec ou de Cognac.

Ajouter les lardons, des champignons coupés en lamelles, ½ livre de petits oignons blancs ou, à défaut, des échalotes hachées; saler, poivrer. Ajouter ½ tasse de bouillon de cailles ou de poulet, 2 c. à table de demi-glace et bien mêler. Réduire un peu la sauce, vérifier l'assaisonnement et placer au four chaud quelques minutes pour terminer la cuisson des légumes.

Servir les cailles brûlantes avec les légumes et des pommes de terre à la parisienne.

Temps de cuisson total. 20 minutes.

A BONNYVILLE:

Les Anti-coquilles

Par Johanne Thibeault

Francophonie Jeunesse est un mouvement francophone de l'Alberta composé de plusieurs groupements de jeunes, dont les appellations sont différentes. A St-Paul ce sont les Goélands tandis qu'à Bonnyville ce sont les Anti-Coquilles.

Voilà plusieurs années que les Anti-Coquilles existent à Bonnyville. Le nouvel exécutif élu le 12 octobre dernier pour l'année d'activités 82-83 est composé des membres suivants.

Présidente: Johanne Thibeault
Vice-président Roger Bourbeau
Secrétaire Nicole Brosseau
Trésorière: Jacqueline Baik
Conseiller: Edouard Gagnon

Cet exécutif travaillera avec les quelques trente membres des Anti-Coquilles pour que ce mouvement de la jeunesse puisse atteindre les objectifs qu'il s'est fixés pour cette année.

L'animateur régional, M. Daniel Tremblay, desservira la région y compris Bonnyville, Plamondon et Mallaig. Deux autres personnes ressources aident la jeunesse. Il s'agit de Mme Francine Tremblay et M Réal Girard.

Samedi soir le 20 novembre dernier les Anti-Coquilles ont organisé un "Café chantant", genre de soirée rencontre. Il y avait des kiosques pour vendre des chandails, macarons, drapeaux, cuillères de bois, bonhommes de bois etc et tous ces articles se vendaient bien.

Parmi les artistes invités, on a reconnu Gilbert Parent et son groupe, John Mallon, la famille Dade qui ont accompagné Johanne Thibeault, chanteuse Richard Poitras, accordéoniste. M Réal Croteau accompagné de sa fille Carole à la guitare.

Le style varié de musique fut très apprécié de tous. Pour donner de l'ambiance, Gilbert Parent a distribué des cuillères de bois et tout le monde en a profité pour l'accompagner.

Ce même soir, la famille Croteau a été célébré en étant choisie famille modèle dans notre lutte constante pour l'épanouissement de la langue française dans notre milieu.

Bonne chance aux Anti-Coquilles.

Louise Renoir Couture

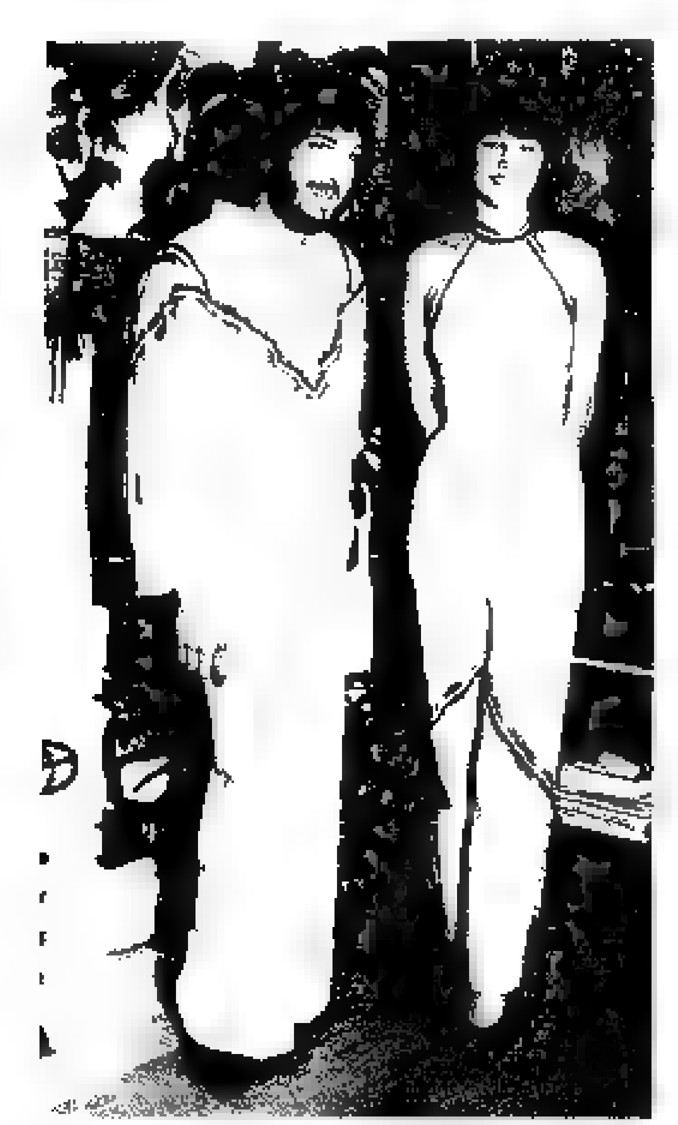
Une nouvelle couturière à Edmonton, Louise Renoir, arrivée il y a 4 ans de France.

Mme Renoir est une couturière qui a exercé ce métier de nombreuses années en France et qui a collaboré avec plusieurs grandes maisons de couture à Paris et sur la Côte d'Azur en qualité de conceptrice et réalisatrice des modes d'été et d'hiver. Mme Renoir a décidé de reprendre son ancienne activité en Alberta. Elle vient de créer dans un premier temps une ligne inspirée des Universiades 83, dans un style original, jeune, gai et sportif. Après divers contacts pris à Toronto, New York, elle espère diffuser cette ligne en Amérique du Nord.

Dans cette période de difficultés économiques, saluons l'esprit d'entreprise et d'initiative de cette dame et souhaitons lui tous nos voeux de succès et de réussite.

Une adresse à retenir:

Mme Louise Renoir
10109 - 125e rue
Tél: 488-3084



Pour modèle nous avons trouvé Pierre Renoir et Sylvie Bacula.

Attention anciens résidents du Château Sturgeon

Les membres du Mouvement des Femmes chrétiennes préparent un livre album de tous les résidents du Château Sturgeon. Elles sont à la recherche de photos de tous ceux qui ont séjourné au Château Strugeon.

Si vous connaissez quelqu'un qui y a résidé pour un certain temps, nous vous prions de nous expédier sa photo accompagnée de sa courte histoire à:

Mme Fernande Van de Walle
C P 240
Legal, Alberta
T0G 1L0

Pour plus d'informations téléphonez 961-3820, ou 961-3667 ou 961-3609.

Attention gens de Morinville!

La Société historique de Morinville veut emprunter des photos d'événements tels graduations, noces ou autres afin de pouvoir publier le deuxième volume de l'histoire picturale de Morinville, mettant en évidence l'histoire de 1940 à 1970.

Chaque photo doit être accompagnée de: Nom date, information concernant la photo. Toutes les photos seront retournées lorsque la publication du livre sera complétée

Les photos doivent être expédiées aussitôt que possiblea.

La Société Historique de Morinville
C.P. 1200
Morinville, Alberta

ou apportées à:

L'édifice historique de Morinville [ancien couvent]
les mardis et jeudis soirs de 19 h à 20 h.

Pour plus d'informations à ce sujet communiquez avec Mme Christiana Froment à 939-4047



Coût par portion — votre meilleur achat

Depuis plusieurs années, les détaillants affichent le prix à l'unité des aliments afin que les consommateurs puissent comparer les prix et économiser. Bien que, dans le cas des viandes le prix à l'unité ne soit pas indiqué, il est plus avantageux de comparer le prix des viandes selon le coût par portion plutôt que le prix à la livre ou au kilogramme puisque le rendement varie d'après la viande et la coupe. En effet, cette méthode constitue une façon plus précise de déterminer le coût réel des viandes.

Selon une étude faite à l'Université de Guelph qui a permis de déterminer le rendement en portions cuites de plusieurs coupes de viande, de volaille et de poisson, un rôti de palette désossée procure 2.9 portions/livre (6.4 portions/kg) tandis qu'un poulet donne seulement 1.4 portions/livre (3.1 portions/kg) dû à la grande perte en os et en gras. Or, un poulet à rôtir à 1.48/lb. ($3.26/kg) coûte $1.05 par portion. Bien que le prix du rôti de palette désossée soit plus élevé à $2.58/lb. ($5.67/kg), son prix par portion ne coûte que 89¢.

Etant donné que les pièces de viande désossée donnent plus de portions à la livre que les coupes avec l'os, les coupes désossées sont souvent un meilleur achat.

Or, pour avoir la meilleure valeur pour votre dollar, prenez quelques minutes pour déterminer le nombre de portions que donnera la pièce de viande et de calculer le coût par portion.

Si vous désirez des conseils sur l'achat du boeuf, écrire au Centre d'**information sur le boeuf, 515 rue Viger, Montreal, H2L 2P2** et y joindre 25¢ pour défrayer les frais de poste pour obtenir le livret "*Maximisez Votre Dollar Boeuf*" qui vous offre une foule de trucs pour économiser ainsi que de nombreuses recettes aussi délicieuses que ces Paupiettes de boeuf.

Paupiettes de Boeuf

750 g (1½ lb) de bifteck de palette ou d'épaule de 6-12 mm (¼ à ½") d'épaisseur
50 mL (¼ tasse) de farine
2 mL (½ c. à thé) de sel
1 mL (¼ c. à thé) de poivre
1 mL (¼ c. à thé) de sel d'ail
125 mL (½ tasse) de farce au pain ou au riz
25 mL (2 c. à table) de gras
375 mL (1½ tasse) de consommé ou vin rouge sec

Couper le bifteck en morceaux de 7 cm x 13 cm (3" x 4") environ. Mélanger la farine, le sel, le poivre et le sel d'ail, puis saupoudrer la viande du mélange. Bien marteler la viande. Etendre environ 25 mL (2 c. à table) de votre farce au pain préférée sur chaque morceau de boeuf. Rouler comme un gâteau, puis ficeler solidement ou attacher à l'aide de brochettes. Faire brunir lentement les rouleaux dans le gras chaud. Ajouter le consommé ou le vin. Couvrir et cuire au four à 160°C (325°F) pendant 1½ heure. Garnir de persil. Donne 4 à 5 portions.



Prévisions pour le marché du porc, de la volaille et des oeufs

PORC

Les prévisions des économistes d'Agriculture Canada indiquent que la baisse des approvisionnements et les prix plus élevés du porc, ne devraient guère changer d'ici la fin de 1982 ainsi qu'en début de 1983.

Les premiers huit mois de 1982 ont été marqués d'une baisse importante des approvisionnements nord-américains de porc et de hausses rapides des prix. Les sujets d'indice 100 à Toronto sont passés de $65,70 les cent livres en janvier dernier au niveau sans pareil de $95 les cent livres en août.

De meilleurs profits en 1982 et l'éventualité d'un excédent des approvisionnements en aliments pour le bétail au Canada et aux Etats-Unis, devraient encourager l'essor du secteur de l'élevage du porc. Des mises au marché plus importantes sont prévues d'ici l'été 1983.

Par ailleurs, au cours des prochains mois, on s'attend à ce que les mises au marché se maintiennent à la baisse comparativement aux niveaux d'il y a un an. La production américaine pour le troisième trimestre devrait s'établir aux environs de 11 p. cent sous les niveaux d'il y a un an, alors que ces mêmes chiffres pour le quatrième trimestre pourraient accuser une baisse de 21 p. cent.

Au Canada, les mises au marché de porc pourraient enregistrer une baisse de 3 p. cent pour le troisième trimestre et de plus de 5 p. cent pour le quatrième trimestre, comparativement aux niveaux d'il y a un an.

Les prix du porc au Canada ont progressé au même rythme que ceux aux Etats-Unis pendant les huit premiers mois de l'année, malgré des approvisionnements intérieurs assez grands. Les perspectives pour les prix du porc au Canada laissent prévoir un maintien des prix élevés. Les carcasses évaluées de sujets d'indice 100 à Toronto devraient être offertes entre $90 et $95 les cent livres au cours des prochains mois.

VOLAILLE ET OEUF

Toujours selon les économistes d'Agriculture Canada, les prix élevés pour les viandes rouges devraient entraîner une demande plus forte de volaille pour le reste de l'année ainsi qu'en début de 1983.

Le taux de consommation de volaille devrait enregistrer un gain de 1 p. cent en 1982 comparativement au niveau d'il y a un an. Malgré une réduction de 1 p. cent des contingents sur la production de poulets, les stocks entreposés ont pu être réduits à la suite de l'augmentation de la consommation.

Les prix à la production pour la dinde sont demeurés à des niveaux supérieurs à ceux de 1981. Les prévisions indiquent que la production de dinde pour 1982 s'établira entre 97,5 et 99.5 millions de kilos et que les stocks de fin d'année pourraient atteindre les 13 millions de kilos. D'autre part, la consommation devrait être sensiblement au même niveau que l'an dernier.

Les prix moins élevés des aliments pour la volaille et la baisse des taux d'intérêts maintiennent les prix des oeufs à des niveaux inférieurs à ceux versés aux producteurs en 1981. Ceci se reflète sur les prix au détail et a également entraîné une hausse de la consommation d'oeufs d'environ 5 p. cent comparativement aux niveaux d'il y a un an.

Il est à prévoir que les prix des oeufs demeureront stables pour l'année qui vient, mais aucune autre hausse de consommation de cette denrée n'est anticipée.

La production d'oeufs transformés a diminué de 12 p. cent au cours des huit premiers mois de l'année comparativement à 1981.

Création de la Fédération internationale pour le la musique chorale (F.I.M.C.)

Les présidents et responsables des plus grandes organisations nationales et internationales de chant choral ont participé lundi 9 et mardi 10 août à Namur, (Belgique), à l'issue d'Europa Cantat, à l'assemblée générale constitutive de la Fédération Internationale pour la Musique Chorale (F.I.M.C.). La création de cette Fédération a été décidée en mars 1981 à la Nouvelle-Orléans (Etats-Unis) par les membres fondateurs. Japan Choral Federation, American Choral Directors Association, Arbeitsgemeinschaft Europäische Chorverbände, Association Interamerica de Directores de Coros, Europa Cantat - Fédération Européenne des Jeunes Chorales, A Coeur Joie International et NKK - SAMNAM (Samradet for Nordisk Amatormusik).

Quelque cent cinquante personnes représentant cinquante pays du monde entier ont participé à ces deux journées namuroises de travail; il serait fastidieux d'énumérer tous les pays qui ont répondu à l'invitation des membres fondateurs. Outre les pays européens on a surtout noté l'importante délégation américaine: Canada, USA, Colombie, Vénézuela, Equateur, Pérou, Bolivie, Chili, Brésil, Uruguay, Mexique...

Après l'adoption des statuts, le Conseil d'Administration a été élu, un conseil fort de 24 membres dont quelques sièges ont été laissés vacants à l'intention des pays de l'Est. Les commissions de travail ont permis d'aborder des problèmes spécifiques à la Fédération: activités internationales, informations, éducation et formation, développement.

Cette nouvelle fédération qui totalise de par ses membres adhérents plus de 7 millions de choristes permettra de multiplier et d'élargir les contacts, les échanges, les confrontations.

Paul Wehrle (R.F.A.), le président nouvellement élu, a précisé lors d'une conférence de presse qui a terminé les travaux: "La F.I.M.C. groupe déjà des délégations de 25 pays - fédérations nationales, associations de chefs de choeur, etc. ainsi que des organismes, entreprises privées, bibliothèques, etc.

Cette création était impatiemment attendue, afin de pouvoir unir toutes les bonnes volontés dans le combat pour la musique, et particulièrement la musique chorale, pour lui donner la place qui doit lui revenir dans l'éducation tant générale que musicale, et tout simplement notre civilisation. Nous devons faire reconnaître son importance humaine et artistique à nos gouvernants et agir sur les autorités. Pour cela nous ferons de la F.I.M.C. un centre de réflexion, de conseil, de suggestions"

TV - FRANCO

SAMEDI

11 décembre

07h30 OUM LE DAUPHIN BLANC
07h45 GRANGALLO ET PETITRO
08h00 CAPITAINE CAVERNE
08h30 PASSE PARTOUT
09h00 BELLE ET SEBASTIEN
09h30 CANDY
10h00 LES AVENTURES DE VIRULYSSE
10h30 NIC ET PIC
11h00 LES HEROS DU SAMEDI
12h00 CINE-FAMILLE

"LA PETITE SIRENE" conte réalisé en dessins animés par Tomaharu Katsumata, d'après l'oeuvre de Hans Christian Andersen. Une jeune sirène, fille du roi des mers, a l'occasion de sauver la vie d'un prince terrien dont le bateau a fait naufrage. Eprise du jeune homme, elle obtient d'une sorcière la possibilité de vivre sur terre. (Jap. 77)

13h30 UN REGARD S'ARRETE
14h00 BAGATELLE
15h00 LA SEMAINE PARLEMENTAIRE A OTTAWA
16h00 TELEJOURNAL
16h05 NOIR SUR BLANC
17h00 LE MONDE MERVEILLEUX DE DISNEY
18h00 LA SOIREE DU HOCKEY
Les Canadiens reçoivent les Sabres
20h30 D'HIER A DEMAIN
21h30 LA COURSE AUTOUR DU MONDE
22h30 TELEJOURNAL
22h50 LE REGIONAL
23h05 POLITIQUE FEDERALE
23h15 CINEMA

"NE NOUS FACHONS PAS", comédie policière réalisée par Georges Lautner, avec Lino Ventura, Jean Lefebvre, Mireille Darc et Michel Constantin. Un ancien truand, propriétaire d'un petit commerce, reçoit la visite de deux camarades poursuivis par la police et qui veulent lui emprunter un bateau pour passer plus facilement en Italie. (Fr 66)

DIMANCHE

12 décembre

07h30 ROQUET BELLES OREILLES
08h00 DEMETAN, LA PETITE GRENOUILLE
08h30 PASSE-PARTOUT
09h00 IL ETAIT UNE FOIS... L'HOMME
09h30 KLIMBO

Un conteur folkloriste illustre ses propos au même rythme qu'il les énonce. Avec Kiamont Denchev, Marie-Michèle Desrosiers et Jean-Guy Moreau. Texte Marie-Francine Hebert. Réal Guy Comeau. Pika, le pain rond. Pika, le pain rond d'Anna et de Nicolas, va se promener dans la forêt. Il réussit à échapper à un loup qui voulait le manger. Dans sa fuite, il se met à rouler dans la neige et se transforme en bonhomme de neige. Après avoir parcouru les champs de blé, il décide de retourner à la maison.

09h45 SI TOUS LES GENS DU MONDE
10h00 LE JOUR DU SEIGNEUR
11h00 UNIVERS INCONNUS
12h00 LA SEMAINE VERTE
13h00 A COMMUNIQUER
16h00 HEBDO-DIMANCHE
16h30 FILM
17h00 SECOND REGARD
18h00 TELEJOURNAL
18h05 SCIENCE-REALITE
18h30 LE TREFLE A QUATRE FEUILLES
19h00 METRO-BOULOT-DODO
9h30 LES BEAUX DIMANCHES
Superstar Petula Clark
20h30 LE TELEJOURNAL
[illegible] LES BEAUX DIMANCHES
"Les Grands Esprits" (dern. de 2)
21h50 LES BEAUX DIMANCHES
Concert de gala
22h50 LE REGIONAL
23h05 CINE-CLUB

"LES AVENTURES DU PRINCE ACHMED" film d'animation réalisé par Lotte Reiniger. Pour s'être opposé au mariage de sa soeur avec le Sorcier africain, un prince subit les sorts maléfiques de ce magicien démoniaque. Ses voyages à travers l'espace lui permettent quand même de trouver l'amour et l'amitié. All 26)

LUNDI

13 décembre

09h00 EN MOUVEMENT
09h15 LES 100 TOURS DE CENTOUR
09h30 MON AMI GUIGNOL
09h45 LES AVENTURES DE OUI-OUI
10h00 PASSE-PARTOUT
10h30 RIEN QUE POUR VOUS
11h00 LES TROUVAILLES DE CLEMENCE
11h30 LE CLUB DES CINQ
11h55 ANGE
12h25 TELEJOURNAL
12h30 ALLO BOU BOU
13h30 AU JOUR LE JOUR
14h30 CINEMA

"RANDAM A AMSTERDAM" comédie policière réalisée par José Antonio de la Loma, avec Thomas Hunter, Erika Blanc, et Fernando Sancho. Un célèbre coureur automobile, ex-perceur de coffres forts, est kidnappé quelques jours avant son mariage par une jeune femme. Celle-ci l'entraîne dans un coup important à Amsterdam (Hisp.-all.-it. 68)

16h00 BOBINO
16h30 AU JEU
17h00 LA FEMME B
18h00 CE SOIR
18h30 REFLEXIONS
19h00 LE VAGABOND STC
19h30 TERRE HUMAINE STC
20h00 TELE-SELECTION

MOVIOLA "LES AMANTS DU MUET" Enthousiasmé par le talent de Mauritz Stiller, Louis B. Mayer lui offre de travailler pour sa firme. Le cinéaste suédois accepte et réussit à obtenir aussi un contrat pour sa protégée, Greta Garbo. Le couple débarque en juillet 1925 aux Etats-Unis. Dès lors, à partir de son premier film hollywoodien, la personnalité de Garbo s'impose et la "fascinante et mystérieuse" actrice accède rapidement à la célébrité mondiale. (Am. 80)

22h00 LA PRADE POP
22h30 TELEJOURNAL
23h00 LE REGIONAL
23h15 LE TREFLE A QUATRE FEUILLES
23h45 LES JORDACHE

MARDI

14 décembre

09h00 EN MOUVEMENT
09h15 LES ORALIENS
09h30 MON AMI GUIGNOL
09h45 LES AVENTURES DE OUI-OUI
10h00 PASSE-PARTOUT
10h30 DE BIEN BELLES CHOSES
11h00 LES TROUVAILLES DE CLEMENCE
11h30 PICOTINE
11h55 AU PAYS DE L ARC-EN-CIEL

Aventures illustrant la vie en plein air dans le nord de l'Ontario, près du lac Huron. Avec Stephen Collier, Susan Conway et Albert Millaire. Réal. David Mann. La Pêche au brochet. Un ex-champion nageur devient l'entraîneur de son fils envers lequel il se montre très exigeant. Un séjour en forêt le ramènera à une attitude plus souple.

12h25 TELEJOURNAL
12h30 ALLO BOU BOU
13h30 AU JOUR LE JOUR
14h30 CINEMA

"LA MERVEILLEUSE FABLE DE CENDRILLON", dessins animés réalisés par S. Durn, d'après le conte de Charles Perrault. Cendrillon est en butte aux persécutions de sa marâtre qui la condamne aux plus durs travaux du ménage, tandis que ses demi-soeurs mènent une existence princière. Mais, aidée de la bonne fée, sa marraine, elle apparaîtra au bal, où sa seule beauté fera sensation. [+]

16h00 BOBINO
16h30 EDGAR ALLAN, DETECTIVE
17h00 GRIZZLY ADAMS
18h00 CE SOIR
18h30 PILE OU FACE
19h00 GRAND-PAPA
19h30 LES GIROUETTES
20h00 LA BONNE AVENTURE
20h30 QUINCY
21h30 PREMIERE PAGE
22h30 TELEJOURNAL
23h00 LE REGIONAL
23h15 REFLETS D'UN PAYS

TV - FRANCO

MERCREDI

15 décembre

09h00 **EN MOUVEMENT**
09h15 **L'EVANGILE EN PAPIER**
09h30 **MON AMI GUIGNOL**
09h45 **LES AVENTURES DE OUI-OUI**
10h00 **PASSE-PARTOUT**
10h30 **LA FINE CUISINE D'HENRI BERNARD**
11h00 **LES TROUVAILLES DE CLEMENCE**
11h30 **LES ENFANTS DU 47A**
11h55 **BIZARRE, BIZARRE**
12h25 **TELEJOURNAL**
12h30 **ALLO BOU BOU**
13h30 **AU JOUR LE JOUR**
14h30 **LE TEMPS DE VIVRE**
16h00 **BOBINO**
16h30 **IL ETAIT UNE FOIS L'ESPACE**
17h00 **LES PIERRAFEU**
17h30 **DANIEL BERTOLINO, L'EXPLORATION ET VOUS**
18h00 **CE SOIR**
18h30 **CE SOIR AFFAIRES PUBLIQUES**
19h00 **LE GRAND FRERE**

(Father Murphy). Série créée et réalisée par Michael Landon, avec Merlin Olsen, Moses Gunn et Katherine Cannon. La vie d'un mineur, vers 1870, qui doit se faire passer pour un prêtre catholique, afin d'empêcher les autorités de fermer l'orphelinat qu'il dirige dans un bar désaffecté. *Les Faux Espoirs*. Un nouveau maître d'école vient bouleverser le train de vie de l'orphelinat.

20h00 **LE TEMPS D'UNE PAIX**
20h30 **A L'EST D'EDEN**
21h30 **LAUTREC 83**
22h00 **TELEMONDE**
22h30 **TELEJOURNAL**
23h00 **LE REGIONAL**
23h15 **MAITRES ET VALETS**
24h15 **CINEMA:**

"L'ONCLE DU CANADA (Père Chopin)", comédie sentimentale réalisée par Fédor Ozep avec Pierre Agenals, Janine Sutto et Albert Duquesne. (Can. 44). Deux frères se retrouvent après cinquante ans de séparation.

JEUDI

16 décembre

09h00 **EN MOUVEMENT**
09h15 **LES 100 TOURS DE CENTOUR**
09h30 **MON AMI GUIGNOL**
09h45 **LES AVENTURES DE OUI-OUI**
10h00 **PASSE-PARTOUT**
10h30 **LES ATELIERS**
11h00 **LES TROUVAILLES DE CLEMENCE**
11h30 **BOUT D'CHOU ET CASSE-COU**
11h55 **LA ROUTE DE L'AMITIE**
12h25 **TELEJOURNAL**
12h30 **ALLO BOU BOU**
13h30 **AU JOUR LE JOUR**
14h30 **CINEMA:**

COMMENT DENICHER UN MARI", comédie réalisée par George Marshall, avec Debbie Reynolds, Paul Douglas et Tony Randall. Un agent de fisc fait enquête sur les revenus d'un fermier qui jusqu'ici n'a jamais payé l'impôt. Il s'aperçoit que tout est en règle puisque les affaires sont faites par troc. Le fermier et sa femme décident alors que l'inspecteur peut être un bon parti pour leur fille et cherchent à la retenir le plus longtemps possible sur la ferme. (Am. 59)

16h00 **BOBINO**
16h30 **POP-CITROUILLE**
17h00 **TELE-5**
18h00 **CE SOIR**
18h30 **PHARE-OUEST**
19h00 **VIVRE A TROIS**
19h30 **MONSIEUR LE MINISTRE**
20h00 **LES GRANDS FILMS:**

"CLAIR ET FEMME", drame psychologique réalisé par Constantin Costa-Gavras, d'après le roman de Romain Gary, avec Romy Schneider, Yves Montand et Romolo Valli. Alors qu'il va prendre l'avion pour Caracas, un homme à l'air désemparé décide de rentrer à Paris. En sortant du taxi, il heurte une jeune femme, à qui il offre un café pour s'excuser. (Fr. 79).

22h00 **LE TEMPS DES CHOIX**
22h30 **TELEJOURNAL**
23h00 **LE REGIONAL**
23h15 **CINEMA:**

"LE BAISER PAPILLON", comédie réalisée par Hy Averback, avec Peter Sellers, Leigh Taylor-Young et Joyce Van Patten. Un avocat s'éprend de la petite amie de son frère qui vit avec elle au milieu des hippies. (Am. 68)

VENDREDI

17 décembre

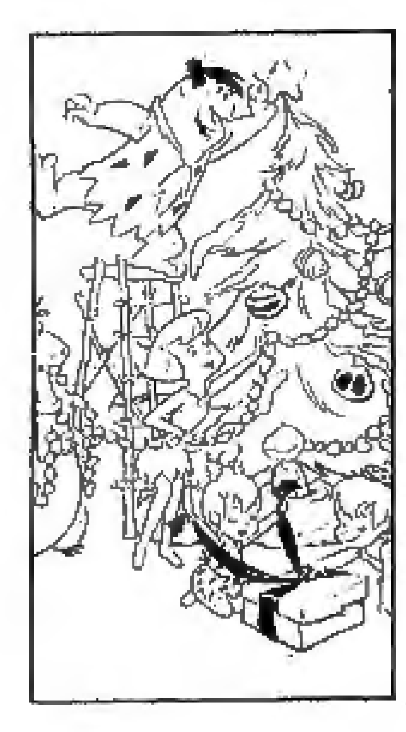
09h00 **EN MOUVEMENT**
09h15 **LES 100 TOURS DE CENTOUR**
09h30 **MON AMI GUIGNOL**
09h45 **LES AVENTURES DE OUI-OUI**
10h00 **PASSE-PARTOUT**
10h30 **MOI AUSSI, JE PARLE FRANÇAIS**
11h00 **LES TROUVAILLES DE CLEMENCE**
11h30 **DU NEUF AU ZOO**
11h55 **ENTRE NOUS**
12h25 **TELEJOURNAL**
12h30 **ALLO BOU BOU**
13h30 **AU JOUR LE JOUR**
14h30 **TELE-FEUILLETON**
15h30 **WOODY LE PIC**
16h00 **BOBINO**
16h30 **BOF ET COMPAGNIE**
17h00 **HISTOIRES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI**
18h00 **CE SOIR**
18h30 **LA BASTRINGUE**
19h00 **GENIES EN HERBE**
19h30 **L'INCROYABLE HULK**
20h30 **JOYEUX NOEL, LES PIERRAFEU!**
21h30 **REPERES**

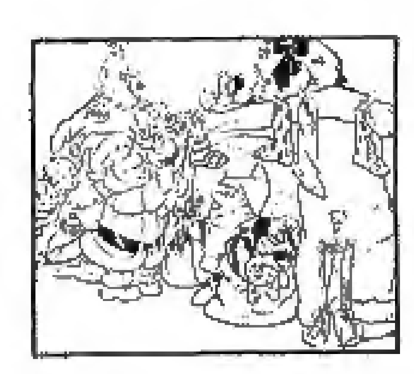
Magazine d'information animé par Gérard-Marie Boivin et Aline Desjardins. Sujets qui touchent de près la vie quotidienne des citoyens, leurs problèmes et leurs aspirations, entre autres, la santé, l'environnement, la consommation, le travail et les loisirs. Réal.: Nicole Aubry, Karl Parent, Luc Paradis, Jean-Luc Paquette, Huguette Pilon, Michel Préfontaine, Suzanne Mercure, Jacques D'Aragon. Réal.-coord.: Louise B. Tardif. Rédacteur en chef délégué: Gisèle Bergeron-Lebeuf.

22h30 **TELEJOURNAL**
23h00 **LE REGIONAL**
23h15 **CINEMA:**

"Cocktail Molotov", comédie dramatique réalisée par Diane Kurys, avec Elise Caron, Philippe Lebas et François Cluzet. Au printemps de 1968, une adolescente fait une fugue en compagnie de deux copains pour aller vivre dans un kibboutz en Israël. (Fr. 79)

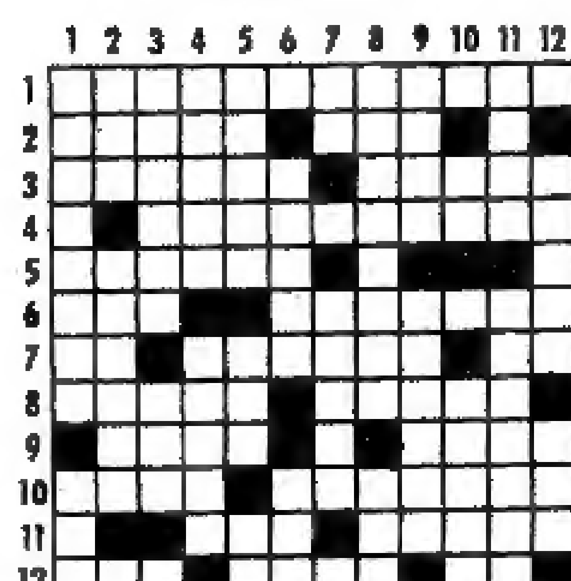
Pour entrer dans l'esprit des Fêtes

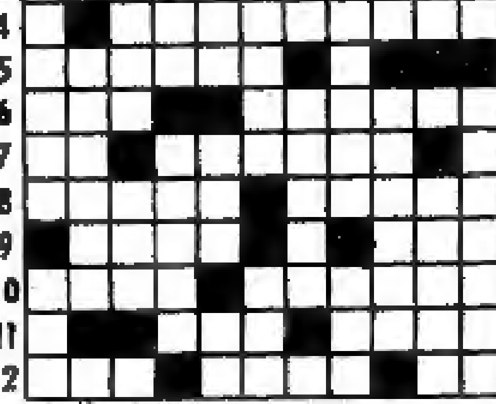




MOTS CROISES

PROBLEME 3721





HORIZONTALEMENT

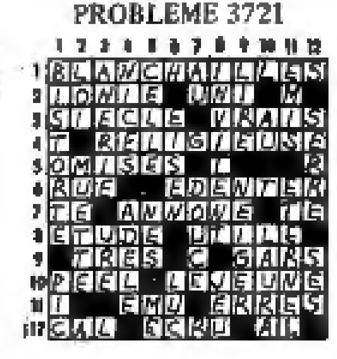
1–Menus poissons blancs.
2–Pays de l'anc. Asie Mineure. – Poli.
3–Cent ans. – Réels.
4–Soeur.
5–Négligés.
6–Chemin de ville. – Enlever les dents de.
7–Règle double. – Autrefois à Rome, approvisionnement pour un an. – Pron. pers.
8–Application de l'esprit pour apprendre. – Pratique.
9–A un haut degré. – Jeune homme.
10–Comté de la prov. d'Ontario. – Compositeur français (vers 1528-1600).
11–Touché, peiné. – Train, manière d'aller (pl.).
12–Durillon. – Non préparé. – Symb. chim.

VERTICALEMENT

1–Genre de renouée. – Terme du jeu de piquet.
2–Ordonnance. – Pavillon servant de rendez-vous pour la chasse.
3–Grande ignorance. – Bison d'Europe.
4–Niais. (pl.). – Prén. de femme.
5–Dém. – Venus au monde. – Moi.
6–Dessinateur français. – Evangéliste.
7–Article. – D'une saveur agréable.
8–Prient de venir. – Récréation, divertissement.
9–Parcourir des yeux. – Se dit de la neige qui tombe.
10–Symb. chim. de l'or. – Prén. de femme.
11–Mis en circulation. – Qui n'a pas de fin.
12–Local vitré. – Poss.

SOLUTIONS

PROBLEME 3721



VOTRE HOROSCOPE

Capricorne du 22 déc. au 20 janv.

Il vous sera peut-être demandé de faire un effort supplémentaire; ne refusez pas; vous pourriez compromettre votre avancement. Soyez réaliste, les chimères permettent pour un temps d'oublier la réalité mais cela ne dure pas.

Verseau du 21 janv. au 19 fév.

Soyez prêt à assumer de nouvelles responsabilités car des changements risquent d'intervenir dans votre situation. Ne cachez plus sous une attitude bourrue un coeur tendre.



— du 20 fév. au 20 mars

Surveillez votre budget et ne vous livrez pas à des dépenses inutiles ou inconsidérées. Ne vous laissez pas aller au découragement; soyez très patient.



du 21 mars au 20 avril.

Attention aux observations désobligeantes qui risqueraient de ruiner vos chances de succès. Soyez certain de toujours pouvoir tenir vos promesses et les engagements que vous faites.

Taureau du 21 avril au 20 mai

Faites preuve de compréhension envers vos collègues; aidez-les à trouver une solution à leurs problèmes. Ne courez pas deux lièvres à la fois; cela ne peut finir que par un échec et la solitude.

Gemeaux du 21 mai au 21 juin

Faites preuve d'initiative; c'est le moment d'aller de l'avant; ne laissez pas passer votre chance. Ne vous compliquez pas la vie; profitez plutôt pleinement des bons moments.



du 22 juin au 22 juillet

Petit heurt possible avec vos collègues; montrez-vous tolérant et la situation s'améliorera. Chassez de votre esprit vos craintes injustifiées; montrez-vous plus confiant envers l'être aimé.



—— du 23 juillet au 23 août

Approuvez les idées de vos supérieurs, ne serait-ce que pour leur être agréable. Ne rendez pas jaloux l'être aimé en vous montrant coquette et légère, vous le faites souffrir.

Vierge – du 24 août au 22 sept.

On pourrait vous critiquer amèrement; attendez calmement que les choses s'éclaircissent avant de vous justifier. Vous pourriez recevoir des nouvelles d'une personne vivant au loin qui vous apportera beaucoup de joie.

Balance — du 23 sept. au 23 oct.

Ne manifestez pas trop votre hostilité même en face des gens qui vous agacent; soyez tolérant. Ne faites pas de promesses que vous savez ne pouvoir tenir.

Scorpion — du 24 oct. au 22 nov.

N'accordez pas systématiquement votre confiance à des personnes très sympathiques mais que vous connaissez peu. Soyez fidèle à vos engagements.

Sagittaire — du 23 nov. au 21 déc.

Si vous ne voulez pas que l'on vous critique, accordez toute votre attention à la tâche que l'on vous a confiée. N'hésitez pas à "vider" les vieilles rancoeurs; tout finira par s'arranger au mieux.

S.O.P.

La semaine en bref

NATIONAL

La Fédération des Francophones hors Québec a produit un dépliant intitulé "La Constitution et les droits scolaires des Francophones hors Québec" avec la collaboration de Me Pierre Foucher, de la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Ce dépliant a été envoyé à tous les membres de la F.F.H.Q. et aux organismes francophones nationaux. Ceux qui désireraient obtenir des copies de ce dépliant pour eux-mêmes ou pour diffusion n'ont qu'à communiquer avec René-Marie Paiement au numéro (613) 563-0311...M. Jean-Bernard Lafontaine, directeur général, et M. René-Marie Paiement, directeur de la recherche et de l'information auront participé les 27 et 28 novembre, au colloque sur le projet québécois de réforme scolaire à Montréal. Ce colloque, organisé par le ministère des Affaires intergouvernementales du Québec, vise à informer les Francophones hors Québec sur la restructuration scolaire envisagée au Québec, sur la situation scolaire des Anglo-Québécois et sur les solutions que vise ce projet de réforme.

ALBERTA

Le lundi 22 novembre, quelques membres de l'exécutif et employés de l'Association canadienne-française de l'Alberta (A.C.F.A.), ont rencontré M. Guy Voisin, de la Direction des droits de la personne au Secrétariat d'Etat. M. Voisin a expliqué le rôle que sa Direction est appelée à jouer dans le cas de contestations juridiques en ce qui regarde l'application de la Charte des droits et libertés. De l'aide financière sera disponible, selon certains critères, pour aider les groupes de citoyens qui s'estimeraient lésés dans leurs droits. Une demande d'aide pourrait être faite au Secrétariat d'Etat dans le cas d'une revendication de l'accès à un enseignement en français... Une autre rencontre a eu lieu mercredi le 24 novembre à Edmonton, avec Daniel Poulin et Lucien Bélanger, agents du Secrétariat d'Etat. Les agents ont expliqués comment se faisait le partage entre les provinces, comme à l'intérieur de l'Alberta, des fonds alloués aux programmes des groupes minoritaires de langue officielle et quels étaient les principaux critères sur lesquels on se basait pour effectuer cette répartition.

ILE-DU-PRINCE-EDOUARD

La Société Saint-Thomas d'Aquin (S.S.T.A.) a fait parvenir une lettre au président du C.R.T.C., M. John Meisel, pour lui faire part de ses inquiétudes face à la demande de Radio-Canada de diminuer son pouvoir de rayonnement sur bande MF à l'Ile. Radio-Canada a demandé un changement à sa licence pour lui permettre de réduire le pouvoir de son émetteur MF de Charlottetown de 34,800 à 33,000 watts. La S.S.T.A. désire obtenir de M. Meisel la garantie d'un produit toujours de qualité selon l'engagement pris par Radio-Canada et le ministère des Communications. Selon Beverly Brazier du "United Church of Canada Task force on social problems", l'Eglise Unie du Canada désire apporter un appui moral et politique à la S.S.T.A. dans ses revendications.

MANITOBA

Après cinq ans de lutte, les parents francophones de St-Norbert, St-Adolphe, Ile-des-Chênes et Lorette obtiennent leur école française régionale. Elle sera située à Ile-des-Chênes et ne sera pas rattachée à l'école existante. Pierre Laurencelle, directeur général de la Fédération provinciale des comités de parents, affirme qu'il y a encore beaucoup de méfiance de la part des parents. La victoire finale ne sera assurée que lorsque le drapeau flottera au mât de l'école. Le directeur de l'école de la Seine, Jean Beaumont, espère que l'école ouvrira ses portes en septembre 1983 même s'il reste encore plusieurs points à régler: finances, plan d'architecte, clientèle scolaire, etc... L'idée d'un conseil interculturel au Manitoba va de l'avant. Le samedi 20 novembre, le comité de liaison intérimaire sur le multiculturalisme tenait une assemblée au Centre culturel franco-manitobaine. M. Léo Robert, président de la Société franco-manitobaine y a présenté quelques commentaires. Entre autres, il soulignait que, dans le préambule du document présenté par le comité, nulle mention n'est faite du caractère bilingue du Manitoba. Il ajoutait que, pour être acceptable aux Franco-Manitobains, une politique du multiculturalisme devrait être énoncée dans le cadre bilingue du Manitoba où les services en français sont reconnus et respectés. La Société franco-manitobaine présentera un mémoire au comité lorsque la population franco-manitobaine aura été consultée.

NOUVELLE-ECOSSE

La Fédération acadienne de la Nouvelle-Ecosse rencontrait récemment le Premier ministre John Buchanan et son ministre de l'Education, Terence Donahoe, pour discuter des recommandations du comité ministériel sur la désignation des écoles acadiennes. Selon les ministres, ces recommandations auront été communiquées aux commissions scolaires avant le 15 décembre 1982 de façon à ce qu'elles puissent fournir leurs réactions et commentaires avant la fin de février 1983.

ONTARIO

Les démarches de l'Association canadienne-française de l'Ontario relatives à la présentation d'un cas devant les tribunaux, en ce qui concerne l'obtention d'un conseil scolaire de langue française, se poursuivent. Les rencontres de consultation et de concertation se tiennent périodiquement afin d'identifier les éléments les plus utiles et de cerner avec des conseillers juridiques ceux qui doivent être retenus. Ce projet juridique revêt une importance primordiale étant donné le refus des conseils scolaires ontariens d'accorder aux Francophones leur école secondaire de langue française qui comprendrait tous les services appropriés. Comme exemples concrets, les conseils scolaires de Mattawa et d'Iroquois Falls refusent toujours d'accorder aux Francophones l'école qu'ils demandent. L'école secondaire Le Caron, de Penetang, éprouve également des difficultés à faire reconnaître ses besoins... L'A.C.F.O. poursuit toujours les pourparlers avec le milieu universitaire ontarien et avec les intervenants communautaires afin d'améliorer l'enseignement français à l'échelon post-secondaire. Parmi les propositions discutées, le projet d'une université franco-ontarienne demeure toujours et l'A.C.F.O. espère que les diverses communautés concernées continueront de la revendiquer.

SASKATCHEWAN

Les 19, 20 et 21 novembre, à Saskatoon, les bénévoles et permanents des diverses associations francophones de la province participaient à un stage de formation en gestion coopérative. Ce stage, organisé par le Conseil de la coopération de la Saskatchewan, en collaboration avec la Fédération des caisses populaires Desjardins, devrait permettre aux différents organismes de mieux collaborer quand il s'agit de planification de projets. L'animateur était M. Bertrand Lafrenière des Caisses populaires de Québec... Au début de décembre, l'A.C.F.C. amorcera ses rencontres avec les différents ministres dont le ministre de l'Education, M. Doug Curry, et celui de la Culture et de la Jeunesse, M. Paul Schoendals. Cette série de rencontres d'échange et de sensibilisation avec tous les ministres se terminera par une rencontre entre l'A.C.F.C. et le cabinet Devine en février 1983.

FEDERATION DES FEMMES CANADIENNES-FRANCAISES

Le 15 novembre dernier, Mme Jacqueline Collette, présidente de la Fédération des femmes canadiennes-françaises (F.F.C.F.), était l'invitée de la régionale d'Ottawa lors d'un dîner causerie... Mme Collette se rendait également à Cornwall le 21 novembre où elle prononçait un discours au terme d'une session de formation qui regroupait les membres de différentes associations féminines de la région. Cette session de formation portait sur le bénévolat et l'affirmation de soi... Micheline Desjardins, agente de recherche à la F.F.C.F., participait à une première de deux rencontres du comité de travail de la Fédération des dames d'Acadie dont le mandat est de préciser les thèmes de recherche devant être poursuivis au Nouveau-Brunswick.

FEDEARTION DES JEUNES CANADIENS-FRANCAIS

Les 20 et 21 novembre dernier, Activités-Jeunesse du Nouveau-Brunswick rassemblait les représentants(es) du "Mashquoi", le journal mensuel interscolaire, dans le cadre d'un stage en journalisme. Les 27 et 28 novembre, Activité-Jeunesse initiait un "Forum pour Conseils étudiants". Cette rencontre permettait aux présidents(es) des Conseil étudiants francophones de la province de se concerter pour mieux servir la masse étudiante. Les 4 et 5 décembre, Activités-Jeunesse réunira les membres de son Conseil d'administration et participera à l'atelier Jeunesse du Colloque Acadie-Québec.

paroisses francophones MESSES DU DIMANCHE

Immaculée Conception — 10830 - 96e rue

DIMANCHE - 10 h 30 et midi

24 décembre: minuit
25 décembre: 11 h
31 décembre: 11 h

Ste-Anne — 16422 - 99A avenue

SAMEDI: 17 h 15
DIMANCHE: 10 h 30 et midi

24 décembre: minuit
25 décembre: 11 h 00
31 décembre: 17 h 15

St-Joachim — 9928 - 110e rue

SAMEDI: 17 h 00
DIMANCHE: 10 h et midi

24 décembre: minuit
25 décembre: 10 h et midi
31 décembre: 20 h

St-Thomas D'Aquin — 8760 - 84e avenue

SAMEDI: 19 h
DIMANCHE: 9 h 30 ET 11 h

24 décembre: 20 h et minuit
25 décembre: 11 h
30 décembre: 19 h
31 décembre: 11 h

Ste-Famille à Calgary — 5e rue S.O.

SAMEDI: 17 h
DIMANCHE: 10 h 30, midi et 19 h 30

24 décembre: 19 h 30 et minuit
25 décembre: 10 h 30 et midi
31 décembre: 17 h
1er janvier: 10 h 30

Construction de défense Canada — Defence Construction Canada

DOSSIER: CA27610
Camp Wainwright (Alberta)
Rénovations aux bâtiments 144 et 201

Les documents constituant la soumission sont disponibles aux entrepreneurs généraux.

DATE DE FERMETURE le mercredi 19 janvier 1983

DEPOT POUR DOCUMENTS: $100.

Le secrétaire recevra jusqu'à 3 heures de l'après-midi (heure normale de l'Est) les soumissions sous pli cachetées, dont les enveloppes indiqueront le contenu et seront adressées au soussigné.

Les plans, devis et les formules de soumission sont disponibles pour examen au Bureaux de l'Association des Constructeurs aux endroits suivants;

Edmonton, Calgary, Red Deer ainsi qu'à notre bureau régional à Winnipeg.

Les intéressés pourront se procurer les documents de soumissions en adressant leur demande à notre Service des plans, à l'adresse ci-dessous, ou téléphoner l'indicatif régional 613-998-9549, ou télex 053-3726 ou 053-3727. Cette demande devra être accompagnée du dépôt stipulé ci-dessus, payable à l'ordre de Construction de Défense (1951) Limitée.

Un dépôt de garantie, si nécessaire, au montant indiqué dans les documents devra accompagner chaque soumission.

W.J. Mulock, secrétaire
Construction de Défense [1951] Limitée
Billings Bridge Plaza
12ème étage, Immeuble SBI
2323 Promenade Riverside
Ottawa, Ontario
K1A 0K3

Canadä

Comment réduire sa facture d'épicerie

Votre facture d'épicerie varie de semaine en semaine. Vous vous demandez ce qui provoque les fluctuations dans le prix des aliments? En fait, bien des facteurs entrent en ligne de compte:
— les salaires de la main-d'oeuvre spécialisée;
— le coût de l'énergie requise pour produire, transformer et amener les aliments jusqu'à vous;
— les variations de la valeur de notre dollar qui entraînent des changements dans le prix des produits importés;
— les taux d'intérêt, et parfois la sécheresse, le gel et des grèves.

Mais malgré tout, les Canadiens consacrent en moyenne la même part de leurs revenus à l'alimentation qu'il y a dix ans.

OÙ VONT VOS DOLLARS?

Après l'agriculteur, les aliments passent entre plusieurs mains. Les transformateurs, les meuneries, les entreprises de transport, les grossistes, les détaillants et bien d'autres amènent le produit jusqu'à vous sous la forme désirée.

L'agriculteur reçoit en moyenne entre 35 et 40% du dollar consacré à l'alimentation et les autres intervenants du circuit alimentaire se partagent le reste. Tous ont des dépenses élevées qui contribuent à faire grimper le prix des aliments.

MES CHOIX SONT IMPORTANTS

Comme consommateur, les choix que je fais influencent aussi le prix des aliments. J'en suis conscient et c'est pourquoi j'attache autant d'importance aux décisions que je prends, avant de faire mon marché, à l'épicerie et quand je prépare les repas.

Avec un peu d'attention, il est possible d'épargner et d'obtenir quand même qualité et valeur nutritive.

AVANT DE FAIRE MON MARCHÉ

— je planifie les menus de la semaine en fonction d'une alimentation saine et équilibrée; et
— je prépare ma liste d'achats en tenant compte de mes provisions et des rabais annoncés.

À L'ÉPICERIE

Puisque c'est moi qui décide, je choisis de préférence:
— des fruits et légumes frais en saison;
— des produits canadiens d'entrepôt, en conserve ou congelés, plutôt que des produits importés lorsque c'est avantageux;
— des coupes de viande plus économiques mais tout aussi nutritives;
— des formats économiques qui répondent à mes besoins;
— des produits génériques ou des marques maison lorsqu'ils offrent la qualité recherchée à un meilleur prix; et
— des emballages moins dispendieux.

Je prends soin également:
— de modifier mon choix lorsqu'un achat me semble trop coûteux;
— d'acheter des aliments en grande quantité lorsque le prix est raisonnable;
— de vérifier sur l'étiquette la liste des ingrédients pour déterminer le meilleur achat sur le plan nutritif;
— de choisir la catégorie la mieux appropriée à l'usage que je ferai du produit;
— de vérifier la date limite de conservation des aliments périssables;
— d'acheter des aliments pré-cuisinés seulement quand, compte tenu du coût, du temps de préparation et de la saveur ils sont plus avantageux; et
— de ne pas inclure dans mon budget alimentaire des produits non-comestibles: papier-mouchoirs, récurants, et autres.

À LA MAISON

Je fais des économies:
— en évitant les pertes d'aliments périssables achetés en quantité, par des methodes appropriées d'entreposage et des techniques de conservation telles la congélation;
— en utilisant des substituts de la viande tels les fèves et les oeufs dans la préparation de plats de résistance;
— en faisant bon usage de tous les restes y compris les jus de cuisson;
— en modifiant mes menus de façon à utiliser moins d'énergie lors de la cuisson des aliments — cuire sur un élément plutôt qu'au four;
— en ajoutant moi-même des fruits au yogourt nature;
— et préparant mes propres vinaigrettes; et
— en cuisinant avec du lait écrémé en poudre.

Aucun des choix proposés ne peut en soi réduire de façon significative ma facture d'épicerie. Mais une combinaison de bonnes habitudes peut à la longue me permettre de réaliser des économies appréciables. C'est à moi de choisir.